



HAL
open science

Les architectes aux pieds nus. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE

Pascale Werner

► **To cite this version:**

Pascale Werner. Les architectes aux pieds nus. La notion de service public d'architecture et l'expérience des CAUE. [Rapport de recherche] 190/83, Ministère de l'urbanisme et du logement / Secrétariat de la recherche architecturale (SRA); Centre d'études pour le développement de la recherche architecturale (CEDRA). 1983. hal-01886884

HAL Id: hal-01886884

<https://hal.science/hal-01886884>

Submitted on 3 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pascale Werner

190

*→ Christe Anne
be parte*

GEDRA

19, avenue Gabriel Péri
93400 SAINT OUEN

La notion de service public
d'architecture et
l'expérience des CAUE

LES ARCHITECTES AUX PIEDS NUS

JUIN 1983

P. Werner

Pascale WERNER

587.02.88

C E D R A

19, avenue Gabriel Péri

93400 SAINT OUEN

MINISTÈRE DE L'URBANISME
ET DU LOGEMENT

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

DA/APA 1

"LES ARCHITECTES AUX PIEDS NUS"

(La notion de service public d'architecture et
l'expérience des CAUE)

Juin 1983

SOMMAIRE

| | Page |
|---|------|
| I - INTRODUCTION | 1 |
| II - DES ARCHITECTES ANTIFORMALISTES..... | 9 |
| - Les sciences humaines contre l'esthétique..... | 10 |
| - L'usage quotidien contre la rhétorique de l'image.... | 14 |
| - Rejet de l'exercice libéral..... | 16 |
| - Une conception militante du métier..... | 19 |
| - Premier débouché stable..... | 21 |
| - Conseiller ou construire, des aspirations contradictoires..... | 24 |
| - Fonctionnaires ou Kamikazes ? | 26 |
| III - UN COMMUN HERITAGE | 29 |
| - Défense et illustration de l'empirisme..... | 31 |
| - La fonction pédagogique..... | 32 |
| - Interlocuteurs des communes..... | 34 |
| IV - LE BRAIN TRUST D'ANIMATEURS | 36 |
| - L'exemple de l'Essonne..... | 37 |
| - Yerres, étapes d'une concertation..... | 39 |
| - Pos et "projet urbain", place de la commande, rôle du technicien..... | 40 |
| - La petite porte de l'atelier public..... | 45 |
| - Les Molières, potentiel d'une structure permanente, contradictions d'une expérience..... | 45 |
| - Qui détient le projet ? | 50 |
| - Le statut du dialogue | 52 |
| - Le moment de la solution technique..... | 53 |
| - L'exemple du Nord..... | 54 |
| - "Les outils de l'urbanisme concerté"..... | 54 |
| - Marly, une ZAC pourquoi faire ? | 54 |
| - Médiateurs..... | 56 |

| | Page |
|---|------|
| V - LE POLE D'INITIATEURS | 58 |
| - L'exemple de l'Ain..... | 59 |
| - Les références du terrain..... | 61 |
| - "Outils de provocation"..... | 62 |
| - Rationalité fonctionnelle..... | 64 |
| - Une relation de maîtrise..... | 66 |
| - Le patrimoine et la mémoire..... | 67 |
| - Symbolique et technique..... | 68 |
| - Susciter la recherche..... | 70 |
| - Catalyseur..... | 73 |
| - Une course de fond : l'opération "coeurs de village". | 73 |
| - Problèmes de définition..... | 75 |
| - Quatre catégories..... | 76 |
| - Une dynamique de gestion..... | 77 |
| - Cas particuliers..... | 78 |
| - Codifier les relations..... | 80 |
| - Programmation..... | 81 |
| - "Comment ne pas aller trop loin ?" | 82 |
| VI - DU BUREAU D'ETUDES A L'ATELIER D'EXPERIMENTATION | 84 |
| - L'exemple des Pyrénées Orientales..... | 85 |
| - Allié naturel des communes..... | 87 |
| - Architecture et développement..... | 88 |
| - Solutions concrètes, solutions alternatives..... | 90 |
| - Diagnostics techniques..... | 92 |
| - Spécialistes..... | 93 |
| - Architecture traditionnelle, architecture bioclimatique..... | 94 |
| - Economie d'énergie, économie de moyens, qualité des matériaux..... | 96 |
| - Acteur direct de l'innovation..... | 98 |
| - Un relais: la commande publique, un atout : la technicité..... | 99 |

| | Page |
|--|------|
| VII - CONCLUSION | 103 |
| VIII - ANNEXES | 115 |
| 1 - Déroulement de l'enquête méthodologique..... | 115 |
| 2 - Tableau descriptif..... | 127 |

I - INTRODUCTION

La décennie écoulée a vu s'accroître les mutations de la profession d'architecte. Elles représentent une source de tensions et demandent à être analysées. Une série d'expériences ont donné lieu à des pratiques publiques qui perturbent en profondeur les habitudes et les représentations du milieu. Ateliers publics, services municipaux, Conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement constituent peut-être le creuset d'un service public d'architecture dont la place et la fonction dans le champ des pratiques professionnelles restent encore mal définies et sont loin d'obtenir le consensus.

On s'est souvent interrogé sur les ateliers publics et l'on a trop souvent confondu ateliers publics et ateliers populaires. Il faudrait en examiner de plus près les raisons, à chercher sans doute dans les conditions originaires de leur naissance. Les premiers ateliers publics, comme les ateliers populaires, se sont développés dans le contexte particulier de réhabilitation d'un quartier où il s'agissait de reloger sur place les habitants. A Grenoble, comme à Roubaix, Schiltigheim ou Juvisy, les ateliers publics ou populaires se sont organisés d'abord pour faire face à des revendications : mettre au point de nouveaux programmes de concertation avec les habitants, même si la réponse a pris des formes différentes, plus institutionnelle ici, plus associative ailleurs.

A leur différence, les CAUE se sont développés dans des conditions moins exceptionnelles. Et si les ateliers publics représentent leur modèle idéal, une forme de concertation accomplie, susceptible d'impulser des réalisations architecturales

exemplaires telles que la désormais légendaire Alma-Gare de Roubaix, les CAUE développent pour leur part une pratique professionnelle plus quotidienne. Ils représentent dans ce contexte un poste d'observation privilégié pour l'analyse des pratiques publiques d'architecture et l'évaluation de leurs enjeux.

Nés avec la loi de 1977 pour "aider et informer le public", les CAUE portent avec eux l'héritage de l'Assistance Architecturale inaugurée dans le Lot à partir de 1969, amplifiée par les missions de préfiguration pilotées à partir de 1974 par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de l'Équipement. D'emblée on a affaire à un héritage ambigu. Les nouveaux CAUE remettent en cause "le contrôleur qui sanctionne, embusqué derrière le conseiller". Ils se démarquent des formes les plus superficielles de correction esthétique à l'occasion du contrôle du permis de construire. On se défie du caractère arbitraire et moralisateur d'une pratique normative et surtout sans effet sur le terrain tant qu'elle se contente de corriger sur dossier des croquis de façades. (1).

Le CAUE c'est d'abord l'idée du conseil en amont du projet et sur le terrain, conseil détaché des services de l'administration. Et les quatre missions dévolues aux CAUE ont toutes une vocation pédagogique qui cherche à enrichir la pratique de l'assistance des expériences neuves acquises dans les associations de préfiguration :

(1) - Cf. Odile Jacquemin, Robert Joly et Alain-François Vergniaud. *La correction ou... et l'assistance architecturale*. COPEDITH, 1979.

- Odile Jacquemin. *Le département d'avant-garde. Le Lot. n° spécial d'AMC sur le conseil architectural, 1978, n° 4.*

- Bernard Haumont. Nicole May. *L'assistance architecturale et le permis de construire - Attitudes et Représentations. Direction Départementale de l'Équipement de Meurthe-et-Moselle - Développement et Aménagement - Octobre 1979.*

- "1 - Information, sensibilisation, participation du public.
- 2 - Formation, perfectionnement des intervenants dans le domaine de la construction.
- 3 - Conseil aux candidats à la construction.
- 4 - Conseils aux collectivités et administrations" (2).

Reste que la naissance des CAUE est un phénomène institutionnel fondamentalement ambigu. Il y a d'un côté l'amorce d'un service public avec l'intention de mettre en place un dispositif pédagogique. On va même jusqu'à évoquer "une manière d'Université permanente de l'architecture"(3). Cette optique de l'administration centrale se manifeste dès les débuts des CAUE. D'un autre côté, il y a dans le texte de la loi le souci de maintenir les intérêts corporatistes de la profession libérale. Le président du Conseil de l'Ordre, Alain Gillot, ne s'y trompe pas, déclarant en octobre 1978 dans l'Echo des CAUE : "Nous serons vigilants et intransigeants sur tous les points qui risqueraient de dénaturer la loi. En particulier, la consultation obligatoire est un point fondamental, l'une des pierres angulaires de la loi sur l'architecture : ou bien un architecte établit le projet, ou bien le conseil d'architecture remplit la mission qui lui est assignée par la loi".

Ce point de vue est d'autant plus corporatiste que le CAUE se voit interdire toute maîtrise d'oeuvre au moment même où l'on envisage la consultation obligatoire de ses conseils pour

(2) "Notes-Vertes". Dossiers octobre 1980. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.

(3) La formule est de Joseph Belmont alors à la tête de la Direction de l'Architecture, publiée dans l'éditorial du 3ème numéro de l'Echo des CAUE en octobre 1978.

les projets dispensés de recours à l'architecte. La consultation obligatoire est abrogée en 1982, date à laquelle elle devait entrer en application, mais le fonctionnement institutionnel des CAUE reste marqué par ces contradictions.

Derrière les quatre missions dévolues au CAUE persiste une intention émoussée. La vieille idée que l'on peut contrôler la qualité architecturale de toute la masse du bâti à travers le permis de construire n'est plus aussi assurée. Il n'est pas certain qu'elle ne laisse pas encore quelques traces. Une idéologie en tout cas est née. Sauver le paysage en danger, c'est sensibiliser à l'architecture dès l'école le futur citoyen, former les acteurs du cadre bâti, comme les particuliers, les élus et les administrations. Cette vaste entreprise de formation, c'est aux architectes des CAUE qu'elle revient. On les appelle alors les architectes aux pieds nus.

"Professionnel d'un nouveau genre, qu'il soit à temps plein ou à temps partiel, l'architecte du CAUE n'est pas exclusivement un virtuose de la planche à dessin. Ce militant pour "l'architecture de tous les jours" doit plutôt savoir prendre un verre et lâcher son crayon". Le ton est donné dès le premier numéro de l'Echo des CAUE en mai 1978 et l'activité de l'architecte aux pieds nus se pare dans ce langage des aspects pionniers et missionnaires qui entretiendront un temps la légende. C'est au nombre de kilomètres parcourus, au nombre de contacts pris, à la qualité du face à face et du rapport d'homme à homme que se mesure l'efficacité attendue de celui que l'on décrit ici comme un militant. Idéologie tenace qui reviendra encore dans la bouche de Denis

Grandjean interviewé dans l'Echo à la rentrée 1982 (4) :
"Les CAUE ont, me semble-t-il, tout à gagner en influençant les services administratifs par leur expérience qui est avant tout pratique et non bureaucratique. Mais en échange, dans certains cas, ils peuvent avoir besoin de pérenniser, de prolonger leur action militante par un soutien administratif".

Pourtant l'image n'est pas toujours homogène. Rendant compte du colloque de La Rochelle les 4 et 5 novembre 1982, les Cahiers du Secteur Public ironisent sur la nouvelle allure des CAUE à l'heure de la décentralisation et du transfert des compétences : *"Sous le CAUE, la cage"...*(5). *"Cet automne, le CAUE se porte bon chic bon genre. Robes au-dessous du genou, peu de mini-jupes, des bottines, de nombreux complets. On note quelquefois le cuir, parfois le velours côtelé plus sage, souvent la cravate et des étoffes élégantes."*

L'aménagement des apparences se veut rassurant. Certainement pour convaincre Monsieur Duport (6) que les CAUE ont bien vocation à devenir les DDE du nouveau régime".

Entre ces deux images, celle du professionnel militant et celle du conseiller de services techniques rénovés, l'ambivalence du CAUE éclate encore. Elle renvoie à un phénomène structurel.

(4) Denis Grandjean - Sous-Direction de la Promotion Architecturale. Direction de l'Architecture. Echo des CAUE n° 32. Septembre-octobre 1982.

(5) Secteur Public. Documents n° 6/7. Supplément aux Cahiers du Secteur Public. Janvier 1983. N° 8 et 9, p. 32.

(6) Jean-Pierre Duport, à la tête de la Direction de l'Architecture depuis fin 1981.

Nulle part en tout cas l'intention de constituer un corps de fonctionnaires hautement qualifiés n'a été proclamée, même dans le contexte nouveau de l'administration décentralisée. La tradition française qui tient les architectes à l'écart des circuits administratifs névralgiques monopolisés par le corps des Ponts, telle que l'a analysée J. Lautman (7) se retrouve ici confirmée jusque dans le statut des architectes des CAUE. Ils ne sont pas recrutés par l'Etat ni par des services décentralisés, mais par une association de statut privé ayant des missions publiques. Les CAUE constituent ainsi de petites antennes départementales, indépendantes de l'administration et présidées par un élu. L'Etat leur accorde une subvention de démarrage qui plafonne à 150 000 francs, à condition que le Conseil Général vote pour sa part un budget au moins équivalent. En 1979, la loi crée au profit des départements une ressource fiscale particulière pour le financement des CAUE sous forme d'une taxe additionnelle à la taxe locale d'équipement (la TATLE). Elle est remplacée le 31 décembre 1981 par la taxe départementale CAUE qui procède à une répartition plus équilibrée de l'assiette de recouvrement : elle peut varier de 0,1 à 0,3 % du montant de la taxe de l'ensemble des permis de construire. Il dépend du Conseil Général d'en modifier le taux ou de suspendre cette taxe CAUE par un vote.

Sur la lancée, l'Etat annonce sa volonté de se désengager en 1984 pour ne plus accorder que le financement de conventions spéciales. Le jeu de la décentralisation financière entre dans les moeurs, non sans revendication de la part des

(7) J. Lautman, *l'Architecte et l'Etat*. *Esprit*. Numéro spécial sur *l'Architecte, l'Urbaniste et la Société*. Octobre 1969.

CAUE pour que se maintienne un soutien budgétaire de l'Etat capable à leurs yeux à la fois d'assurer leur développement et de réaffirmer leur légitimité.

A ce statut financier correspond une politique de recrutement. Avec un budget de fonctionnement étroit, les CAUE regroupent de petites équipes de cinq architectes en moyenne, dix dans les cas exceptionnels dont la moitié le plus souvent à temps partiel. Le décalage entre leur mission officielle, une gigantesque entreprise pédagogique orientée tous terrains et la limitation de leurs moyens en ressources et en hommes est un paradoxe à interroger : jusqu'où va l'intention et à quels obstacles l'activité de conseil se heurte-t-elle ?

Nul ne peut ignorer les conflits institutionnels qui se profilent en arrière plan, même s'ils ne dessinent pas à eux seuls l'horizon des CAUE. On peut se demander quelle distance ils peuvent garder vis-à-vis des élus quand leur existence dépend du bon vouloir des Conseils Généraux. On peut également se demander comment ils se situent dans un rapport de forces contraignant où les vecteurs techniques que sont les Directions Départementales de l'Équipement gardent un monopole.

"Les ateliers publics, c'est nous en plus proche des communes, c'est nous en davantage sur le terrain, c'est nous en moins dispersé, c'est nous en plus précis". La formule est de Nicole Singier, publiée dans l'Echo des CAUE en novembre 1981, "A l'heure des mutations". La tentation de se représenter l'avenir institutionnel des CAUE sous les traits des Ateliers Publics est venue combler un vide. Depuis le deuxième colloque d'Avignon les 10 et 11 décembre 1981, la question semble être éliminée du débat collectif pour des raisons immédiatement politiques. *"Le gouvernement est en train de régler les rapports*

entre médecine privée et médecine publique. Ce n'est pas le moment de faire naître des problèmes analogues pour l'architecture" devait déclarer le ministre Roger Quilliot dans une conférence de presse (8). Une fois ce chemin barré, la pente naturelle des CAUE est alors de se figurer leur rôle comme un outil privilégié de la décentralisation, de par leur position : à l'écart de l'administration, à proximité des élus.

Reste la question de l'évolution de fait des pratiques. C'est en s'adaptant au terrain, en détectant eux-mêmes leurs propres orientations et leurs propres filières que les CAUE tentent d'échapper au statut de pédagogue sans moyen où ils risquaient de s'enfermer à la longue. En quelques années, "à travers un travail de fourmi", ils sont passés du conseil au particulier au conseil aux communes. A force de contact sur le terrain et de bouche à oreille.

Que signifie ce changement d'orbite de leur intervention ? Ne transforme-t-il pas le pédagogue en médiateur, voire en expert ? Ne transforme-t-il pas l'information en diagnostic ? N'impose-t-il pas à l'architecte de garder son crayon et n'entraîne-t-il pas cette nouvelle question : qui prend le relais de la maîtrise d'oeuvre une fois établi le diagnostic, une fois le programme élaboré ? Alors encore une fois, architectes aux pieds nus ou conseillers de services techniques rénovés ? animateurs ou techniciens ? La question mérite de se dédoubler dans ces termes. D'autant plus que le rôle institutionnel du CAUE reste ambigu ; car c'est de façon empirique que les CAUE ont élargi et recentré à la fois leur pratique du terrain. Au point que l'on est en mesure de se demander s'ils n'ont pas implusé une dynamique professionnelle nouvelle.

(8) Ses propos sont retranscrits dans la revue *Architecture*, n° 31, janvier 1982.

II - DES ARCHITECTES ANTIFORMALISTES

"Que va-t-il se passer dans la tête de tous ces jeunes architectes rescapés du chômage et mis en contact avec des gens qu'on ne rencontre pas dans les agences d'architecture ?". A cette question Christian Devillers (1) ne cherchait pas de réponse. Le numéro spécial d'AMC (1) sur le Conseil Architectural n'était en 1978 qu'une immense interrogation. Il témoignait du trouble qui accueillait la création des CAUE tout juste sortis du giron de l'assistance architecturale.

"Architecture ou censure" ? demandait Christian Devillers en ouverture de son article. On comprend mieux le climat défensif dans lequel se situaient les architectes des CAUE quand par ailleurs Jean-Louis Cohen (1) redoutait de les voir "déplacer dans l'architecture les côtés les plus moralisants de la figure du maître d'école rurale de 1880". Encore ces interrogations venaient-elles des milieux les plus bienveillants. Le numéro d'AMC se voulait favorable au développement de pratiques publiques. Mais l'entrée en scène de ces "professionnels d'un nouveau genre" s'accompagnait de grandes incertitudes. Au point que Ginette Baty-Tornikian (1) s'inquiète pour sa part de les voir provoquer "un simple renforcement des services Bâtiments de France ou DDE", eux qui n'ont pas même le statut de fonctionnaires.

Qui sont-ils donc ceux qui provoquent tant de troubles ?

(1) Architecture Mouvement Continuité.
Christian Devillers, architecte de l'AUA.
Jean-Louis Cohen, architecte.
Ginette Baty-Tornikian, sociologue.

Tout les sépare des représentations traditionnelles de l'architecte libéral. Issus des classes moyennes, ils sont de ceux que les nouvelles unités pédagogiques ont promu avec l'étendard du diplôme et rien dans leur milieu familial ni dans leur formation ne les prépare aux manières de voir et de faire de l'exercice libéral. Leur exercice professionnel au sein des CAUE les en éloigne encore. Ils n'ont pas affaire à la création et à ses mythes. Ils ont affaire à tout ce qui échappe de fait au professionnel libéral : la maison sans architecte et les communes rurales.

Là, ils ne se veulent pas héritiers d'un modèle culturel ni divulgateurs d'une esthétique, ils se veulent avant tout interprètes des aspirations latentes des usagers, soucieux en priorité de la fonction sociale de l'architecture. Ce ne sont pas les grands projets qui polarisent leur attention et ce ne sont pas les critères formels qui captent leur regard. Derrière la forme, ils traquent le modèle social qui cherche à s'imposer. Ils visent en revanche à exprimer la quotidienneté, à traduire les modes de vie des habitants dans l'architecture et ceci d'autant plus qu'ils n'ont pas à construire mais à conseiller. La connaissance du terrain, des lieux et des gens est leur première légitimité, même s'ils introduisent de nouvelles préoccupations au fur et à mesure qu'ils modifient leurs pratiques professionnelles.

Les sciences humaines contre l'esthétique

Leur formation les a orientés vers une conception spécifique du métier. Il y a quatre vingt dix directeurs de CAUE et nous en avons interviewé quinze, les entretiens avec les permanents

et les architectes à temps partiel des quatre CAUE analysés nous permettant de situer nos observations. Cela ne nous autorise pas à tirer des conclusions statistiquement représentatives. Cela nous permet de témoigner (2).

Parmi le groupe interviewé, trois seulement ont fait valoir des goûts d'artiste dans le choix de la profession : une vocation rentrée pour la peinture ou le goût d'allier sensibilité plastique et technique. Pour les autres, le choix du métier d'architecte a surtout représenté "une espèce d'idéal", sans notion précise sur l'exercice de la profession, ou bien le goût d'un métier concret : le choix d'une U.P. d'architecture plutôt qu'une école d'ingénieurs, plutôt que des études de médecine ou de physique-chimie pouvant être fait par simple élimination : celle des mathématiques.

On ne s'étonnera pas que des émules d'UP6 ou d'UP8 déclarent que leur plus grande découverte pendant leurs études ait été celle des sciences humaines, mais le même sentiment est exprimé par un disciple d'UPI : *"En fait, ce sont surtout les à-côtés de l'architecture qui m'ont intéressé, je veux parler des sciences humaines. Je voyais l'architecture comme un messiasnisme. Ce qui m'intéressait, c'étaient les mondes utopiques, Fourier autant que Le Corbusier"*. (e)

Les sensibilités peuvent être différentes, mais la place des sciences humaines est toujours névralgique : *"Ce qui nous intéressait, c'était de dire que l'histoire était la matière sur laquelle on devait réfléchir et qu'il y avait des logiques de l'espace qui sont les fondements de tout le reste"*. (e)

(2) Se reporter à l'annexe méthodologie et au tableau descriptif.

(e) Toutes les citations accompagnées de la note (e) sont extraites des entretiens avec les architectes des CAUE.

En même temps que les sciences humaines l'enseignement découvrait la typologie et la morphologie, et ce sont ces apports nouveaux qui ont retenu l'attention de ces anciens étudiants qui n'étaient d'ailleurs pas venus à l'architecture pour l'amour de l'art.

"Les Beaux Arts, ça a été pour moi une période totalement centrée sur les sciences humaines. Cela représentait une libération par rapport à ma scolarité antérieure" dit une matheuse trop précoce. J'y ai fait l'apprentissage de l'analyse sociale de l'espace, la découverte d'un univers de représentation des choses où l'on se situe comme personne active, mais on peut dire que je suis passée à côté de l'architecture. Je n'en ai pas entendu parler à l'Ecole. C'est maintenant que je m'y mets : sur le terrain, dans mon métier" (e).

A n'en pas douter, quelles que soient les nuances, les architectes des CAUE se veulent des "architectes-sociologues", ce qui ne les empêche pas d'adorer Louis Kahn, Mario Botta ou Kelvin Roche. *"Quand on voit son arc de triomphe en acier qui rouille sur du gazon on a l'esprit qui se met en route pour des années" (e).* N'empêche, la fascination des formes n'est pas l'essentiel pour aucun d'entre eux et l'admiratrice de Kelvin Roche rappelle que dans son diplôme on trouve des affirmations aussi intempestives que *"la forme est de droite, la fonction est de gauche"*. C'était une expression caricaturale des idées qui circulaient alors dans les Ecoles post soixante-huitardes qui faisaient la mode. Aujourd'hui, les choses se disent plus calmement dans la bouche d'un directeur de CAUE : *"Il y a ceux qui croient à leur crayon magique et il y a ceux qui s'interrogent sur le comportement des gens, leurs aspirations, leurs attentes, avant de tracer un trait" (e).*

A entendre ces propos, on ne peut s'empêcher de penser à ceux de leurs aînés, aux nouveaux mandarins étudiés par Raymonde Moulin en 1973 (3) : *"Le privilège accordé à de nouveaux objets, le grand ensemble, le quartier, la ville, s'accompagne du refus affiché de la forme, du geste gratuit, de l'esthétisme. Les nouveaux mandarins proclament leur adhésion à une architecture qui débouche sur l'urbanisme et dont le principe est plus social qu'esthétique. Le nouveau rôle de l'architecte n'est plus d'être à l'écoute de son génie, mais à l'écoute des hommes, de leurs "aspirations", de leurs "attentes", de leurs "besoins" et l'on retrouve dans les propos de ces architectes, l'utilisation diffuse et confuse d'un vocabulaire mis à la mode par les sociologues. La prise de conscience, hautement proclamée des besoins des usagers donne aux architectes le sentiment de retrouver cette réalité sociale que l'architecture, sclérosée par la tradition académique, avait perdue de vue"*.

C'est dans cette culture que les architectes des CAUE ont baigné au cours de leurs études et leur bible à tous est d'ailleurs un livre de sociologues : *L'habitat pavillonnaire*, publié en 1966 par H. Raymond, M.G. Raymond, N. Haumont et A. Haumont (4). Ce livre qui réhabilite ce type d'habitat est aussi centré sur les pratiques d'appropriation de l'espace par les habitants.

(3) Raymonde Moulin , *Les Architectes* , Calmann-Lévy, 1973, p. 258.

(4) *L'Habitat pavillonnaire* , CRU , Centre de Recherche d'Urbanisme, 1966. Préface d'Henri Lefebvre.

L'usage quotidien contre la rhétorique de l'image

Il met en valeur la symbolique de l'espace avec ses oppositions dedans-dehors, ses articulations, privé-public qui deviendront les séquences d'approche obligée de l'architecture au-delà même de l'habitat pavillonnaire, dans la perception retrouvée de l'espace urbain, le retour à la ville qui marque le milieu des années 70.

Les architectes des CAUE sont imprégnés de ces théories encore réactivées par leur mode actuel d'exercice professionnel. Ceux qui se sont vus accuser d'exercer une pure et simple censure esthétique en guise de contrôle architectural se défendent en appliquant à la lettre le refus de se référer à des modèles formels soupçonnés de n'être purement et simplement que des modèles culturels. Et l'on retrouve dans leurs propos un abstentionnisme esthétique de principe, sinon de fait, qui s'enracine dans leur formation et se redouble dans leur position professionnelle actuelle : ne pas imposer le code du bon goût dominant sous prétexte de conseil. Le thème de la réappropriation d'une forme architecturale à travers sa fonction et son usage devient ainsi central pour échapper au rôle de censeur, pour passer du contrôle au conseil : *"Le conseil est une relation d'échange qui débloque la liberté de parler des gens. Il est d'autant plus utile qu'on a affaire à l'autocensure personnelle et sociale de chacun. L'appartenance à un groupe ne se remet pas en cause pour des raisons esthétiques"* (e).

Par leur formation et leur pratique professionnelle actuelle, les architectes des CAUE sont préparés à s'interroger sur le rôle social de l'architecte plutôt qu'à développer sa

mission esthétique. Quelques titres de diplôme traduisent cette sensibilité qui trouve dans le CAUE un mode d'expression privilégié. Le plus explicite d'entre tous : *"Pourquoi existe-t-il dans la division du travail la fonction de mise en forme ?"*. D'autres titres indiquent le relief des préoccupations sociales : *"Le détournement du paysage"*, *"Possession et dépossession du territoire"*. S'ils ne remettent pas directement en cause l'acte social qui porte l'intervention de l'architecte, ils mettent l'accent sur la critique des pratiques urbaines, le nécessaire abandon des ZUP, la restructuration des banlieues et la réhabilitation de quartiers anciens.

L'idée d'Henri Lefebvre selon laquelle c'est aussi l'usage quotidien qui fait la ville et que l'urbanisme moderne doit retrouver de façon artificielle ce que l'histoire avait spontanément créé est un thème largement adopté par les architectes des CAUE.

Ils se défient en tout cas de *"la rhétorique de l'image"*, de l'image, empruntant volontiers le vocabulaire de Roland Barthes pour "décoder" les différentes grilles de lecture d'un dessin d'architecture, depuis les conventions de description jusqu'aux connotations sociales et culturelles qui signifient *"Je suis une maison agréable à vivre"*. C'est ainsi que l'apprentissage de la rhétorique de l'image peut faire partie d'un programme de stage de formation destiné à "l'acculturation" du personnel de l'équipement, de façon à discerner dans un projet ce qui n'"est que du baratin publicitaire". *"Quand on instruit un permis de construire, on a effectivement à juger de l'architecture. Il s'agit d'expliquer le rôle*

social du système de contrôle qui, par ailleurs, devrait être fait par les communes. Que l'on apprenne à juger de l'architecture de détail en situant le projet, comme un projet construit dans un quartier et non plus comme un projet abstrait, qu'on fasse le lien entre l'architecture de détail et l'urbanisme" (e).

La dure école du contrôle du permis de construire a appris à ces héritiers de l'assistance architecturale des règles de prudence. Il leur paraît tout à fait audacieux de dire que l'architecture en tant que telle peut être jugée. Encore est-ce à travers la mise en situation d'un projet concret face à son terrain, ce qu'un vocabulaire récent traduit par la relation de l'architecture au "projet urbain".

En règle générale cependant, on parlera plus volontiers de matériaux, d'usages et de façons de faire que de forme. Soit une démarche pédagogique qui aborde l'objet de façon concrète, sans passer par le biais initiatique de l'esthétique.

Rejet de l'exercice libéral

"L'architecture n'est pas seulement un acte technique, c'est un acte social et on a gardé une image un peu cassée de l'architecture : sous l'architecture, les promoteurs" (e). On observe là une dénégation pure et simple de l'architecture qui transforme pour beaucoup le CAUE en un lieu refuge. Car ce langage "soixante-huitard" n'est pas exceptionnel dans le groupe. Nombre d'entre eux ont obtenu leurs diplômes après 1968. Une enquête de la Direction de l'architecture indiquait la moyenne d'âge des directeurs de CAUE en 1980 :

33 ans. Dans le groupe interviewé, ils ont en moyenne 35 ans et demi, ce qui nous situe dans le sillage des statistiques, trois ans après.

Les architectes des CAUE sont de ceux qui, avec l'explosion des effectifs dans les nouvelles Unités Pédagogiques, ont modifié le milieu d'incubation et de diffusion du métier d'architecte : prêts à provoquer, à rompre avec le modèle hégémonique de l'architecture libéral en même temps qu'ils se montraient inquiets de leur avenir professionnel. Aucun lien social ou culturel ne les rattache aux traditions du milieu libéral qu'ils associent strictement à l'idolâtrie de l'architecte-démiurge. D'autres les ont précédés dès 1968 dans le renversement des idoles. Eux suivent dans le sillage en épousant une idéologie, sans autre repère du milieu que leur passage universitaire. C'est le véritable moule de leur identité culturelle et professionnelle : l'expression presque littérale des grands thèmes idéologiques qui bouleversent les "Beaux-Arts" après 68, où nombre d'entre eux sont alors des syndicalistes ou des militants politique, de gauche et d'extrême-gauche.

Pour eux, le rejet de la profession libérale est sans rémission. *"C'est un exercice professionnel archaïque menacé d'extinction"* (e). Cette remarque rapide court souvent dans le vif d'une conversation. *"L'architecte qui continue à croire que son métier consiste à lancer son solo sur la façade n'offre aucun intérêt"* (e). La véhémence contre l'exercice libéral s'accroche à une image surannée de la profession : celle de l'artiste solitaire voué à des performances de compétition "publicitaires", où la virtuosité du geste n'a plus aucun lien avec les besoins de la société.

Pourtant, "l'exercice libéral comme aspiration à terme constitue le modèle dominant, observe Bernard Haumont dans son enquête sur l'insertion professionnelle des architectes diplômés depuis dix ans (5). Plus de la moitié des architectes s'y situent déjà et parmi ceux ayant lors de l'enquête plusieurs activités rémunérées, 36 % exercent aussi sous statut libéral ou du moins s'y essaient".

Les architectes des CAUE représentent un groupe numériquement minoritaire, autour de 800 architectes, dont la moitié le plus souvent à temps partiel.

Leur itinéraire professionnel suit un parcours encore pionnier. Ils viennent des classes moyennes et se distinguent déjà par ces traits des anciens élèves des Beaux-Arts qui venaient en majorité des classes supérieures selon l'enquête de Bruno Queysanne (6). Là encore, le cheminement des architectes interviewés n'a pas de signification statistique, mais on peut s'interroger sur l'influence de leur milieu d'origine. Le groupe présente des cas particuliers aux deux extrêmes, un fils de contremaître et un fils de petit employé d'usine par exemple ; il compte surtout des fils de professeurs et des fils d'ingénieurs (voire des fils du milieu du bâtiment ce qui est plus traditionnel). Exception qui confirme la règle, on trouve aussi un fils de directeur d'usine. On retrouve ces mêmes extrêmes exceptionnels dans les exemples de permanents : un fils d'instituteur libre devenu autodidacte et maître d'oeuvre comme un fils d'artistes verrier.

(5) Bernard Haumont. *L'insertion professionnelle des architectes diplômés depuis 10 ans*, in *Avenirs. Architecte Aujourd'hui* n° 333-334, avril-mai 1982.

(6) Enquête de B. Queysanne. *Une école comme les autres. La sélection aux Beaux-Arts* in *Partisans* n° 52, mai-juin 1970, p. 78.

Quel que soit leur milieu d'origine, peu d'entre eux estiment pouvoir compter sur le capital relationnel nécessaire au lancement d'une agence, sans parler du capital économique ; et ces remarques sont aussi explicites que le refus du travail salarié en agence.

De ce point de vue, les directeurs et permanents des CAUE semblent suivre les traces de ces nouveaux promus par le diplôme qui, venus des nouvelles classes moyennes salariées trouvent dans l'université un tremplin dont le débouché professionnel le plus rapide est le secteur public. L'hypothèse demanderait à être vérifiée ; la question mérite d'être posée.

Une conception militante du métier

Leur présence dans le CAUE représente en tout cas une sorte d'engagement professionnel au sens presque militant du terme, quel que soit l'itinéraire qui les ait conduits là, y compris les accidents de parcours (une faillite ou l'interdiction professionnelle de fait pour un libéral exerçant depuis 17 ans, une fois pris le risque de se faire élire sur une liste municipale d'union de la gauche).

Voici l'exemple d'un architecte à temps partiel qui partage ses activités entre le CAUE et une Société d'Intérêt Collectif d'Habitat Rural dans un autre département. Fils d'un entrepreneur du bâtiment, neveu du directeur d'un bureau d'études en province, il est par excellence préparé à devenir l'un des architectes libéraux de sa ville, déjà installé par sa famille dans les circuits de la commande. Il lui arrive d'ailleurs à l'occasion de construire par ce biais.

En rupture de ban avec son milieu d'origine, il se spécialise dans la construction de bâtiments agricoles par goût pour le monde rural, cherchant un exercice professionnel pionnier. *"Quand on devient architecte spécialisé dans les bâtiments agricoles, on se situe dans un rapport assez particulier. Les agriculteurs sont des gens qui font un peu par eux-mêmes ; or ils ont souvent à restructurer des bâtiments en employant des technologies et des équipements nouveaux qu'ils ne maîtrisent pas du tout. Comment leur faire accepter ? Comment leur expliquer pour qu'ils comprennent ? C'est un rapport très pédagogique" (e).*

Dans son CAUE huit jours par semaine en continuité, il supervise les dossiers techniques et financiers que préparent les architectes à l'occasion du conseil aux communes. Le CAUE représente pour lui, par excellence, cet engagement professionnel dont il est question.

L'engagement professionnel prend de multiples formes ; il représente pour beaucoup une vocation pédagogique :

"Ce qui m'attire dans le CAUE, c'est d'éveiller des consciences, de révéler des gens à eux-mêmes" (e).

"Travailler dans un CAUE, c'est d'abord établir le contact avec les gens. Il faut avoir le sens des relations publiques, savoir passer d'un milieu à un autre" (e).

"J'aime me bagarrer avec les gens, comprendre ce qu'ils ont dans la tête et qui n'a rien à voir avec ce que l'on pense, soi" (e).

"La force du CAUE, c'est de mettre des gens en contact les uns avec les autres, de mobiliser des gens, de remuer un milieu local" (e).

Premier débouché stable

La plupart des directeurs en tout cas trouvent dans le CAUE leur première chance professionnelle d'envergure après un parcours sinueux, une demi-douzaine d'années après leur diplôme. L'un a fait des décors de cinéma, des stands d'exposition et de rallye avant d'obtenir des contrats au Sénégal et de créer un circuit touristique dans le département où il est né. Un autre est allé construire un lotissement et une école en Bretagne après une année de concertation (non payée, sinon par les indemnités de chômage). Un autre encore a fait une école de conducteurs de travaux en plein milieu de ses études et s'est retrouvé architecte dans une société de développement rural pour le tiers monde. Un autre a travaillé sur le guide privé des lotissements après avoir été consultant D.D.E. et documentaliste au Musée d'art moderne. Il obtient un contrat d'études sur Louvain la Neuve et crée avec des urbanistes conseil sa propre agence.

Ces mêmes méandres, on les retrouve pour l'ensemble des architectes diplômés depuis dix ans, d'après l'enquête déjà citée de Bernard Haumont.

"Le délai d'installation dépasse maintenant pour beaucoup deux années pleines qui ne sont pas seulement celles d'études complémentaires ou de service militaire, mais de plus en plus des années de travail instable, rythmées par des

tâches et des emplois de durée limitée et des période de chômage". Il faut en outre tenir compte de ce que Bernard Haumont appelle "l'échec relatif de la première installation stable qui apparaît au terme de quatre ou cinq années d'exercice... et qui semble correspondre soit à un échec dans une première installation libérale soit inversement à la volonté de se lancer dans ce type d'exercice professionnel après quelques années comme salarié, en ayant bien entendu recours aux indemnités de chômage pour assurer son revenu quotidien lors de ce démarrage difficile".

La trajectoire des architectes libéraux de la même génération est entrecoupée de tâches instables et de périodes de chômage. Celle des architectes des CAUE peut passer parfois par des tâches indirectement liées à la profession d'architecte (du journalisme, des décors de cinéma, de la documentation ou bien l'enseignement des mathématiques par exemple), l'objectif étant le plus souvent d'éviter le travail salarié en agence.

Cas particuliers, les chargés de mission des affaires culturelles ont pu être recrutés un an après leur diplôme. C'est le cas de trois de ceux que nous avons interviewés. Quatre directeurs sur ce groupe de quinze ont poursuivi d'autres études après leur diplôme, dont deux à l'étranger (Québec). "Une façon d'obtenir une peau d'âne en plus", dit l'un d'entre eux en parlant de sa maîtrise de géographie et de son examen d'auditeur titulaire à l'Ecole des Ponts. "Une façon de pousser plus loin les recherches commencées dans mon diplôme", dit une autre qui développe son thème, possession et dépossession du territoire en milieu rural pour une thèse de 3ème cycle de géographie humaine.

Peut-on reprendre ici la remarque de Bernard Lamy et de Mario Rubirosa selon laquelle l'élargissement des connaissances signifie pour les architectes l'incertitude professionnelle ? (7). Dans le groupe ici étudié, deux d'entre ceux qui ont prolongé leurs études poursuivent une activité professionnelle libérale en même temps que leur activité de directeur de CAUE. Un troisième affirme vouloir créer sa propre agence après cinq ans passés à la tête de son CAUE, ce qui est rarement formulé. Les directeurs de CAUE n'ont le droit de construire que sur un autre département et quatre sur ce groupe de quinze le font. Certains d'entre eux se présentent à de grands concours d'architecture comme la Villette ou l'Opéra "pour se maintenir dans le courant", mais l'activité dans le CAUE représente de toute façon le point fixe, le point d'ancrage.

Pour des raisons matérielles d'abord. Les salaires du groupe interrogé vont de 8 500 francs à 15 000 francs, la moyenne étant légèrement supérieure à 10 000 francs. On notera que trois directeurs sur quinze travaillent à 4/5ème de temps. Leurs salaires paraissent largement égaux aux revenus de leurs confrères du même âge installés dans une agence libérale. Les salaires des permanents interviewés évoluent quant à eux entre 6 600 francs (3/4ème de temps) et 10 000 francs (4/5ème de temps).

Le CAUE demeure un point d'ancrage pour une seconde raison tout aussi importante : l'identité professionnelle. Les directeurs des CAUE les plus actifs se retrouvent à la tête de

(7) *Enquête de Bernard Lamy et Mario Rubirosa. Résumé de Francis Chassel. Evolution de la profession entre 1930 et 1974. Cahiers de la Recherche Architecturale n° 2.*

petites équipes dynamiques qui travaillent selon le rythme d'agences privées : sans compter les heures et avec un champ d'investigation encore neuf qui mobilise énormément d'énergie. Le CAUE signifie l'ouverture de multiples réseaux relationnels où les particuliers représentent désormais l'activité la plus marginale. Ces réseaux différents, municipalités, chambre des métiers et professionnels du bâtiment, scolaires et enseignants, voire dans certains cas les architectes libéraux eux-mêmes représentent autant d'apprentissages.

La démultiplication des contacts crée une sorte d'activisme qui empêche parfois de mesurer les résultats mais qui joue aussi comme un élément porteur. On peut se demander s'il n'a pas une fonction compensatrice pour des architectes qui dans le CAUE se trouvent être par statut des *"exclus de la maîtrise d'oeuvre"*.

Conseiller ou construire : des aspirations contradictoires

La volonté de construire cependant est loin d'être revendiquée par la majorité des architectes interviewés. Ils sont deux seulement à déclarer nettement que construire ne les intéresse pas : pour revendiquer une préférence pour l'urbanisme et l'enseignement d'un côté, une attirance prononcée pour la maîtrise d'ouvrage de l'autre. Il est difficile d'en tirer des conclusions, les architectes qui se posent la question de la légitimité de la maîtrise d'oeuvre au sein du CAUE étant ceux-là mêmes que leur activité met en situation d'être sollicités de le faire.

Reste que la pratique de la construction, même en dehors du CAUE apparaît à certains d'entre eux indispensable :
"Moi je crois à la construction. J'ai besoin de produire. Je construis toujours une ou deux maisons par an. Pour moi, un architecte qui donne des conseils et qui ne sait plus ce qu'est un parpaing ou une panne de bois ou qui ne sait plus ce que sont les prix n'est plus crédible" (e).

Dans un sens un peu différent, une architecte qui a dix années d'expérience libérale derrière elle et qui en a obtenu les preuves exigées par la profession, la publication dans les revues et les expositions, considère que diriger un CAUE lui donne la possibilité d'élargir l'impact de son métier, à condition de continuer à construire par ailleurs.
"Le CAUE offre un champ beaucoup plus vaste à l'expérimentation architecturale grâce aux relais de la commande publique", explique-t-elle.

Ce point de vue est loin de faire l'unanimité au sein des CAUE qui sont soumis à la pression très forte de l'ordre des architectes et des milieux professionnels libéraux, hostiles à toute maîtrise d'oeuvre publique.

"Moi, je ne suis pas frustré de maîtrise d'oeuvre. En ce moment, par exemple, je travaille sur une opération programmée d'amélioration de l'habitat où j'essaye de réaliser des cours urbaines dans une cité ouvrière de 300 maisons. Je cherche à créer par la rue un paysage qui va améliorer l'aspect qualitatif de la cité. J'ai préparé le concours de la Villette dans un esprit de recherche et je fais de l'architecture au gré des opportunités. Tous les architectes

de mon CAUE en font aussi, mais le CAUE ne peut pas développer un secteur de concurrence avec les professionnels libéraux du département. Il y a un problème de concertation avec la profession locale qui reste à résoudre" (e).

Quelles que soient les aspirations des architectes des CAUE, la question de la maîtrise d'oeuvre en tout cas reste suspendue à des orientations tactiques face à la profession et face aux grandes administrations de l'équipement.

Fonctionnaires ou kamikazes ?

Reste que l'exclusion de la maîtrise d'oeuvre renforce chez les architectes des CAUE des réflexes de défense contre toute forme d'assimilation administrative de leur métier. Au point de faire hésiter la moitié d'entre eux au colloque d'Avignon les 10 et 11 décembre 1981 sur leurs revendications de statut. Contre ceux qui aspirent au statut de fonctionnaires en y repérant le signe de leur légitimité, d'autres voix s'élèvent pour préserver la forme spécifique de leur activité, sa part de risque : son aspect kamikaze. La formule est de Nicole Singier, présidente des personnels de la Fédération Nationale des CAUE. Publiée en avril 1982 dans les Cahiers du Secteur public, cette proclamation retient l'attention. Elle demande à être explicitée dans son contexte :

"Le personnel des CAUE a jusqu'à présent davantage milité pour son organisme que pour son statut. Il y a d'ailleurs très souvent identification à l'organisme. Le peu de mobilité constatée vient autant de la jeunesse des organismes

(on n'a pas encore eu le temps de bouger) que de la conviction que nous devons travailler pour eux. Il y a donc chez les personnels des CAUE conscience du service public, le sentiment d'un rôle utile pour la population. .../...
Le personnel des CAUE est jeune et vient souvent des circuits de travail du "privé". Il est peu syndiqué et peu rôdé aux revendications de statut. Plus habitué aux salaires du privé que du public, il estime devoir être bien rémunéré (ceci est aussi justifié par le rôle d'innovation qu'il est amené à jouer : définition des tâches, recherche d'idées et de moyens, forte implication personnelle, risque dû à la fragilité de l'organisme). L'idée serait plutôt de négocier aux côtés d'autres personnels d'organismes proches un statut national préservant un côté kamikaze à notre travail : des structures jeunes, à créer, ont besoin d'un personnel fortement motivé, mobile, imaginatif" (8).

Derrière la parade, derrière la revendication hautement proclamée du risque perce une grande difficulté encore à se situer face à un statut, face à une institution. A moins qu'il ne s'agisse aussi d'une rémanation lointaine des prestiges liés à l'activité libérale : l'esprit imaginatif, la mobilité et le goût du risque encore une fois. On peut y lire en tout cas le refus de se soumettre à la hiérarchie, le désir d'échapper aux tutelles.

Les architectes des CAUE rappellent de cette manière les conditions dans lesquelles ils ont inventé eux-mêmes leur pratique, sur le tas. Les CAUE tendent aujourd'hui à devenir

(8) Cahiers du Secteur Public n° 5.

essentiellement des organismes de conseil aux communes. Ce rôle nouveau n'est pas né de consignes ministérielles ni de vœux de la profession. Il comble un vide institutionnel. Il émane de leur présence active sur le terrain. Il exprime le choix d'une position dans le département au moment de la décentralisation.

En ce sens le milieu des architectes des CAUE peut jouer le rôle d'un milieu porteur, initiateur d'un nouveau mode d'exercice professionnel. Et s'ils se refusent à parler d'architecture et de création avec des majuscules, on remarquera néanmoins leur insistance à parler d'innovation et d'esprit inventif. A quelles sources sont-ils puisés et à quel terrain s'appliquent-ils ? L'aménagement des communes rurales est peut-être une réponse.

III - UN COMMUN HERITAGE

"Au départ, dans mon département, personne ne voyait à quoi le CAUE pouvait bien servir. Les quatre missions officielles, comme tout ce qui était écrit dans le texte de la loi devait être lu à travers le filtre de l'assistance architecturale qui était le filtre de lecture unique, l'expérience unique de référence. Il s'agissait de former, d'informer, de conseiller et de sensibiliser le grand public à la qualité architecturale en respectant les particularismes locaux. Point à la ligne. Derrière cette idée de formation, il y avait aussi l'intention d'intervenir à l'école, de sensibiliser les enfants; mais l'objectif fondamental de la loi c'est d'affirmer que tout Français devant construire doit passer par un architecte. S'il a les moyens, s'il construit au-dessus de 170 mètres carrés, il doit payer cet architecte. S'il n'a pas les moyens, la France lui offre, mais elle lui offre un conseil, un sensibilisateur, un formateur et un informateur : pas un maître d'oeuvre. L'architecte conseiller dans l'esprit de la loi, c'est l'architecte du pauvre qui n'a pas le droit d'offrir la prestation au pauvre. A la limite, si les architectes avaient représenté une force de pression plus importante, la loi de 77 aurait pu être : tout Français désirant construire doit passer par un architecte. La loi s'est arrêtée à un compromis : le conseil ; mais les quatre missions avaient pour but l'amélioration architecturale de la flopée de maisons individuelles qui étaient en train de se construire. Une fois le CAUE créé, il y a eu une double demande. Une demande préalable et ancienne de la D.D.E. disant : vous créez un CAUE, les architectes n'ont qu'à regarder nos permis de construire. On a tous les matins 30 dossiers à poser

sur leur table, et tous les architectes auront tous les matins leur ration de travail. Il y avait à côté une demande parallèle des élus qui prenaient le contrepied en disant : ce n'est pas pour rien qu'on préside le CAUE. C'est justement pour que les architectes arrêtent de faire du contrôle, qu'ils ne constituent pas une entrave administrative supplémentaire, qu'ils se contentent de conseiller. En fait, on est partis tous azimuts. L'objectif était de créer un réseau de partenaires dans le département, de s'appuyer sur tous les réseaux. L'Education Nationale, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers, les maires, les élus, les associations, les administrations. A chaque fois des réseaux et pas du tout une ligne d'action qui domine sur une autre. Parce qu'on n'est pas un ministère. On n'a pas à dire : voilà la politique pour l'année 1983, on fera ça et on impulsera ça et ça. On n'est pas une association-bunker, enfermée sur ses propres choix. On doit être une association en réseau. A la limite, je serais fière de dire qu'aucune action n'a été menée par le CAUE tout seul, mais toujours à la demande de, en réponse à" (e).

Cette longue citation exprime bien le point de vue que les CAUE adoptent sur leur propre histoire, sauf sur leur rôle actuel : une association qui prend ses distances face au rôle officiel pour lequel elle a été initialement créée (le contrôle du permis de construire de l'assistance architecturale devenu le conseil au particulier dans le cadre du CAUE) pour se lancer tous azimuts à la recherche des réseaux par lesquels des "interventions expérimentales" sur l'architecture puissent être diffusées et prendre effet.

(e) Toutes les citations accompagnées de la note (e) sont extraites des entretiens avec les architectes des CAUE.

Défense et illustration de l'empirisme

L'histoire des CAUE racontée par ses protagonistes se veut une défense et illustration de l'empirisme, souvent confondu d'ailleurs avec la notion d'expérimentation. La forme empirique de l'intervention d'un CAUE dans une commune par exemple sera couramment présentée comme une intervention expérimentale. Or l'expérimentation est tout le contraire de l'empirisme. Elle suppose des hypothèses de recherche, des objectifs à atteindre et une méthode de vérification. Le CAUE tous azimuts s'adapte au terrain de façon pragmatique et ce pragmatisme lui tient lieu le plus souvent de raison d'être. Or on peut se demander si l'association tous azimuts traduit un fonctionnement durable et généralisable des CAUE.

Bien des expériences en effet ont été lancées depuis la création des CAUE dont les "notes vertes" n° 9 du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie faisaient un premier inventaire dans les "dossiers octobre 1980".

Ce sont des expositions, "*Maison, soleil, climat*", ou bien "*Architecture contemporaine en Sologne*". Ce sont des journées réservées aux enseignants du primaire, du secondaire ou du technique, "*Comment enseigner l'espace et l'architecture à l'école ?*" ou bien "*Comment travaille un architecte ?*", toutes ces actions étant menées généralement dans le cadre de la campagne "Mille Jours pour l'Architecture". Ce sont des journées de formation des artisans, des inventaires sur les enduits, des documents sur les méthodes de réhabilitation.

Dans cette énumération, le conseil aux candidats à la construction se présente comme *"l'une des missions les plus développées par l'ensemble des CAUE"*. Quant au conseil aux collectivités et administrations collectives, le texte fait la différence entre l'information générale destinée aux élus et les interventions ponctuelles en faisant remarquer déjà les disparités. Dans l'Essonne, par exemple, partie d'une simple demande de conseils techniques pour l'amélioration d'une place d'église, l'action du paysagiste du CAUE va jusqu'à la proposition d'un programme.. Dans l'Orne, c'est l'idée d'un lotissement conçu avec les habitants qui est lancée par le directeur du CAUE en liaison avec l'architecte du Parc National du Maine Normandie, l'ingénieur subdivisionnaire, le maire et le secrétaire de mairie tandis que *"dans les Hautes Pyrénées, précédées de trois ans d'assistance architecturale"*, ce sont près de deux cents communes qui ont à un titre ou à un autre fait appel à l'expertise ou à la prestation du CAUE, en matière d'aménagement d'espace public".

La fonction pédagogique

Enumération n'est pas raison, mais il y a bien une logique dans ce texte administratif. Il recense une série d'exemples qu'il encadre dans quatre formes de pédagogie orientées différemment selon les quatre catégories de public auquel elles s'adressent, le conseil au particulier occupant encore la place centrale de ce dispositif de formation et d'information. Dans cette logique tout se passe comme si toutes les autres interventions du CAUE n'avaient pour objectif que de perfectionner en amont (du côté des élus et de l'administration) et en aval (du côté des professionnels du bâtiment) l'action pédagogique

du CAUE face au candidat constructeur. C'est encore lui que l'on prépare à la qualité architecturale en formant dès l'école la sensibilité de l'enfant. Cette orientation est imprégnée d'une grande illusion pédagogique, les architectes des CAUE ayant pour mission de saupoudrer de conseils tous les partenaires institutionnels et professionnels de la construction.

Avec un tel mode de fonctionnement, le CAUE reste captif d'une dispersion structurelle. Il se lance dans des actions éclatées ou bien il se spécialise et bute alors sur des limites : son manque de moyens et de pouvoirs face à ses autres partenaires institutionnels.

Le CAUE de l'Essonne par exemple a fait de la pédagogie en milieu scolaire son cheval de bataille jusqu'en 1981. Il en est sorti une méthode d'approche sensorielle et sensible de l'espace à partir du "vécu" de l'enfant dans sa maison, sa classe, son quartier. Les architectes du CAUE ont pu contribuer à des publications comme celles de la SADG, Apprendre l'espace, éditée en 1979. Et c'est un ancien membre du CAUE, Serge Goutmann qui dirige le groupe de travail réuni pour la préparation de la brochure, *Eveil à l'architecture*, financée et publiée par le Ministère de l'Education Nationale en 1982. Mais passé un certain cap, le CAUE s'interroge sur son rôle face à l'institution scolaire : *"Le CAUE peut faire face à des demande ponctuelles, il ne peut pas doubler l'Education Nationale. Une fois l'impulsion de départ donnée, il y a un seuil de saturation à partir duquel le CAUE est débordé. C'est à l'école elle-même de prendre le relais et de s'en donner les moyens"* (e).

Un autre exemple signale une autre limite imprévue selon le schéma "pédagogique" du CAUE. Une coopérative d'artisans, le Centre d'Animation Départemental des Artisans du Bâtiment, prend forme dès avant la naissance du CAUE, sous l'impulsion de l'association Dordogne Département Propre, en liaison avec la Chambre des Métiers. Une subvention du Ministère du Commerce et de l'Artisanat soutient l'initiative. Le CADAM s'organise avec un objectif de départ : concurrencer les pavillonneurs en offrant les mêmes services qu'eux et un avantage supplémentaire, la maison clefs en mains sur mesure au lieu de la maison industrialisée sur catalogue. Du point de vue du CAUE, il s'agissait de réunir des équipes d'artisans et d'architectes capables de faire baisser le coût de la maison individuelle. Cet objectif n'est pas adopté par le syndicat des artisans du bâtiment. La participation du CAUE, initiateur de l'expérience s'arrête là, le CADAM continuant sans lui avec une autre politique des prix, une autre position sur le marché. *"Sans volonté publique qui le soutienne, le CAUE reste sans pouvoir et sans efficacité, commente son directeur, Denis Soulié. Dans cette expérience dit-il, le CAUE a été réduit à l'impuissance du chat coupé"*.

Interlocuteurs des communes

La dispersion et le manque de relais menacent de dilution bien des expériences lancées par le CAUE dans le mode de fonctionnement initial qui est le leur, axé au départ sur le conseil à l'utilisateur.

De façon empirique, les CAUE ont débordé ce cadre en se lançant tous azimuts à la recherche de réseaux de partenaires.

C'est là le fond commun à tous les CAUE, mélange de pragmatisme et de pédagogie, une façon de créer un contact avec la population, un rapport aux traditions locales et au milieu local. Dans cette trajectoire, tous finissent par trouver dans les communes un interlocuteur privilégié, même si le phénomène n'est pas le résultat d'une décision venue d'en haut, même s'il est empirique, même si les pratiques sont différentes. Les CAUE peuvent tendre à développer leur rôle du côté de la médiation ou du côté de l'expertise. La médiation elle-même peut s'interpréter suivant deux registres essentiels, l'animation proprement dite où le CAUE se retranche derrière les acteurs de l'aménagement et les met en relation, l'intervention-catalyseur où le CAUE prend l'initiative et propose des solutions.

La confrontation avec les communes comme champ privilégié d'intervention déplace le centre de gravité des CAUE et par ses exigences propres génère de nouvelles pratiques. Sont-elles compatibles avec le CAUE tous azimuts, ce fils prodigue, cet héritier en rupture de ban né avec les quatre missions officielles ? Elles orientent en tout cas le mode de fonctionnement du CAUE suivant trois directions, trois exemples idéaux-type qui s'illustrent très largement à travers des cas concrets :

- le brain-trust d'animateurs
- le pôle d'initiateurs
- le bureau d'études-atelier d'expérimentation (1).

(1) Se reporter à l'annexe méthodologique.

IV - LE BRAIN TRUST D'ANIMATEURS

Le brain trust d'animateurs se met en posture d'observateur critique des procédures d'aménagement, et ce rôle se dessine dans le contexte particulier d'agglomérations urbaines où l'échelle des opérations implique une distinction tranchée entre la phase d'étude et la réalisation. Il a pu néanmoins se transposer dans d'autres situations, à l'échelle de petites communes.

L'animateur préfère retirer sa casquette de technicien pour se mettre à l'écoute des besoins et des conflits latents entre les différents groupes d'usagers et les porte-paroles des institutions. Il tient à sa position d'extériorité, se veut révélateur, miroir : il réfléchit la sensibilité des différents partenaires sans tenir de discours propre.

Dans cette conception, l'animateur joue le rôle d'un médiateur qui fait ressortir les éléments du débat, met en relation usagers et institutions sans proposer de solution technique. L'animateur s'efface derrière les acteurs : ce sont eux qui détiennent la clé des choix urbains. L'animateur n'est pas le porteur de ces choix, il en est tout au plus l'accoucheur, même s'il se résigne parfois à utiliser les forceps, sans conviction et à regret, comme si les naissances naturelles étaient les seules légitimes.

Les expériences d'animation se déroulent sur une longue durée. La maïeutique de l'aménagement exige du temps ; elle y révèle ses propres limites et ses contradictions : comment

passer de besoins formulés en termes d'usages et de mode de vie à des solutions urbaines ? Comment opérer la traduction ? Ne passe-t-elle pas toujours par une autre médiation que celle du débat, la médiation de la technicité ? A quel moment le technicien intervient-il et dans quel jeu de rôles l'animateur se trouve-t-il situé ?

Deux exemples de CAUE permettent de réfléchir à ces questions. L'un, "historique", le CAUE de l'Essonne né en mars 1979, précédé d'une association de préfiguration, l'ASPE, Architecture, Sites et Paysages de l'Essonne dès octobre 1974. L'autre, tout récent, le CAUE du Nord, opérationnel depuis avril 1981. Ils ont en commun une implantation dans un milieu à forte urbanisation. Le CAUE de l'Essonne a développé tout un pan de son activité en direction des scolaires jusqu'en 1981. Le CAUE du Nord joue un rôle pédagogique et culturel, se proposant de susciter le débat chez les professionnels libéraux sur l'architecture de la région, son patrimoine industriel et urbain.

Face aux communes, leurs méthodes ne sont pas identiques. Le rapprochement, la comparaison sont éclairants.

L'exemple de l'Essonne

Une fois expérimentées toutes les formes d'aide architecturale dans le cadre de l'ASPE, le CAUE de ce département très urbanisé qu'est l'Essonne, a théorisé son rôle comme celui d'animateur. On en trouve l'expression dans les orientations de travail définies par le CAUE dans un rapport d'activités qui porte sur l'année 80-81, soit un an après

sa naissance. Ce texte mérite d'être longuement cité car il permet de reconnaître le rôle que le CAUE veut jouer au moment où il cherche à répondre autrement qu'en "simple prestataire de service diligent" à la demande des communes.

"Chaque fois que les circonstances l'ont permis, le CAUE a tenté d'inscrire son action dans le cadre général de l'aménagement ou du développement de la commune en y associant tous les intervenants, élus, habitants, associations, professionnels, scolaires, etc..."

Il semble en effet difficile d'isoler un travail particulier, ponctuel du contexte général, car cela aboutit très vite à de nombreuses incohérences au niveau de la réflexion, de la programmation et de la réalisation des équipements. Or dans bien des cas, on constate que la demande première d'une commune se situe au simple conseil de technicien.

Le CAUE se doit alors de ne pas répondre en simple prestataire de service diligent, mais bien de faire émerger les besoins profonds ressentis par la population. Il organise alors avec les habitants et leurs élus les réunions de travail nécessaires à une prise de pouvoir démocratique sur leurs espaces de vie et de travail, et de déplacements quotidiens, permettant des aménagements ou des transformations en cohérence avec une véritable politique de l'espace portée par les élus.

Il est évident que les résultats obtenus avec les communes ... n'ont pas toujours été en rapport avec cette forme de travail et qu'ils sont restés parfois parcellaires et sans

application pratique, néanmoins l'équipe du CAUE tendra vers la recherche constante d'une telle approche, assortie d'une évaluation critique permanente qui permette un réajustement de cette hypothèse".

Cet axe de travail est clair dans son énoncé : c'est sur la démarche sociale de gestion de l'espace que le CAUE intervient ici en se donnant un rôle équivalent à celui d'un analyste face aux procédures et aux institutions. La méthode consiste toujours à élargir la réflexion à partir d'un problème posé. Et si le CAUE "a répondu néanmoins à des demandes parfois plus spécifiques concernant un problème ponctuel particulier, c'est en ne perdant pas de vue qu'il y a toujours corrélation entre une planification urbaine et urbanisme de détail et qu'il peut y avoir élargissement du débat".

C'est de ce débat large dont le CAUE se veut porteur. C'est en termes de débat qu'il intervient et c'est là où se situe son rôle d'animateur.

Yerres : étapes d'une concertation

Ce rôle de "tiers intervenant", le CAUE le joue à la demande explicite d'une commune de 28 000 habitants gérée par un maire socialiste à l'occasion de la révision d'une partie d'un POS et d'un concours d'architecture sur un terrain du quartier du centre. Le récit de cette expérience porte sur les étapes de la concertation, même si elle ne représente aux yeux du CAUE que l'un des outils que doit se forger une municipalité pour préparer le projet urbain dont l'instrument

par excellence serait l'atelier public.

C'est à partir d'une expérience préalable d'animation scolaire dans la ville que les contacts entre la municipalité et le CAUE se resserrent, et c'est sur les conseils du CAUE déjà qu'une architecte est embauchée dès 1980 par la commune pour gérer un service d'urbanisme, sans avoir néanmoins pour mission de réaliser la maîtrise d'oeuvre. L'architecte communale et la municipalité demandent au CAUE d'organiser un groupe de travail avec les habitants pour réfléchir en priorité sur les futurs aménagements du centre.

La ville est une grande commune faite de plusieurs quartiers juxtaposés, sans véritable centralité. Marquée par une poussée urbaine datant des années 60-70 elle prend les aspects d'une banlieue-dortoir où 80 % de la population active travaille dans les grosses agglomérations de la région. Sous-équipée, marquée par un taux d'évasion commerciale qui approche de 80 %, la ville ne dispose que de ressources limitées où la patente professionnelle n'entre que pour 10 % dans son budget. Dans le même département une ville comme Juvisy a pu avec 15 000 habitants se doter d'un atelier public après les élections de 1977, disposant quant à elle d'une patente professionnelle qui entre à 60 % dans son budget et attirant par l'importance de sa gare située sur un noeud ferrovière névralgique 20 000 passagers par jour.

POS et "projet urbain" - Place de la commande, rôle du technicien

Dans le contexte difficile d'une ville-dortoir où l'urbanisation est quasiment achevée, les problèmes prioritaires

portent sur la réactivation d'un véritable centre urbain. Une étude d'urbanisme préopérationnelle faite par un bureau d'études jugé incompétent par certains habitants avait abouti à un programme de densification d'un quartier pavillonnaire dans le but d'y constituer un axe urbain entre la gare et la mairie. L'effet de cette proposition s'est traduit par une spéculation foncière, les propriétaires de bâtiments construisant un second pavillon en fond de parcelle. C'est à ce moment-là que le CAUE est appelé par la municipalité pour préparer un nouveau bureau d'études habitué au travail de concertation, le GRAIN, une révision de cette partie du POS. Leur diagnostic entraîne une réflexion sur l'avenir de la ville à partir d'un constat d'échec que tire le CAUE : *"Si on se contente d'établir un POS au lieu d'élaborer le projet urbain on n'aboutit qu'à une distribution du droit à construire alors qu'il s'agit d'une forme urbaine". (e)*

Le groupe de travail est alors constitué, composé d'habitants et surtout de nombreuses associations de défense de l'environnement, de commerçants, de professeurs et de médecins habitants la commune ou d'un groupe plus politique, "Prenons la parole". Il se réunit sur deux thèmes, l'un sur la révision du POS dans le quartier de la gare, l'autre sur le quartier du centre.

Les techniciens du GRAIN ne sont associés qu'au premier groupe, là où la municipalité formule une commande précise et c'est le seul groupe qui aboutisse à des résultats au terme d'un mois de travail.

(e) Toutes les citations accompagnées de la note (e) sont extraites des entretiens avec les architectes des CAUE.

"Nous avons pour mission de débrouiller l'affaire, explique le GRAIN. Il y avait un blocage entre les partenaires, habitants, associations et municipalité sur les propositions initiales du POS. La discussion restait figée sur des termes de densité et de catégories d'affectation qui n'étaient plus que des éléments abstraits sans aucune représentation sensible. Municipalité et habitants se renvoyaient mutuellement des règlements sans parler d'avenir de la ville. On leur a proposé de faire plusieurs scénariis contrastés. Premièrement, une perspective extrême misant sur le développement zéro du quartier, seules les dents creuses étant remplies par des pavillons sans aucun règlement. C'était l'illustration même de la compétition anarchique du pavillonnaire où tous les problèmes fonctionnels s'accroissent. La deuxième proposition prenait le POS à la lettre. Créer une route avec des commerces qui constitue un axe urbain central. Cela permettait de faire valoir dans une prospective les bizarreries de la découpe. En l'absence d'une pression commerciale forte, on avait affaire à un phénomène non maîtrisable : la tentative de créer un axe urbain dans une banlieue distendue. Le troisième scénario proposait une autre image de la ville sans se bloquer sur le préalable d'un axe de deux kilomètres entre la gare et la mairie. On parlait de la réalité de la ville qui est une ville verte. Est-ce qu'il n'y avait pas à partir de là la possibilité de créer des pôles distendus, un peu à la manière des villes d'eau ?".

A partir de ces trois scénariis des représentations dessinées par le GRAIN ont été présentées de façon à ce que ce ne soit pas des images abstraites et réglementaires de la ville qui s'opposent, la ville pavillonnaire, la ville densifiée, mais

des conceptions sociales, économiques et politiques ouvrant sur des choix urbains tangibles. "Au lieu d'un débat réglementaire figé, dit le GRAIN, on s'est efforcé de susciter une réflexion concrète qui remette le règlement à sa place". La solution retenue est née de cette approche : pas de densification de principe, pas d'alignement commercial continu, sauf près de la gare, et dans les zones de terrains vacants la possibilité de construire du logement social.

La notion de centralité : rôle de la programmation, jeu du concours

C'est à partir de ces résultats que la municipalité a proposé de poursuivre avec le CAUE une réflexion très en amont sur la notion de centre dans des séances de discussion qui se sont étalées sur six mois à raison d'une fois par semaine.

La mission du CAUE est alors d'animer le groupe pour permettre entre autres que la révision du POS ne soit pas une fin en soi mais prépare la restructuration du centre. Il propose alors de faire appel à un technicien, l'occasion étant offerte à la commune de mettre en place une structure de travail qui permette une méthode d'élaboration d'un projet urbain. Le CAUE est alors le seul à parler d'atelier public, quelques habitants proposant de recourir à des étudiants en architecture pour poursuivre les débats.

Faute d'être conduites d'un point de vue opérationnel, sans commande précise et sans technicien, les séances de travail sur la restructuration du centre sont restées improductives. Le CAUE n'avait pas d'autre rôle institutionnel dans ce

contexte que de donner des éléments de méthodologie et d'information : éviter les simplifications hâtives sur la notion de centralité en banlieue se résumant à un principe unique de densification. La réponse des habitants eux-mêmes sur la question de la nature du quartier du centre butant toujours sur une formule : un quartier comme un autre.

Pour éviter de tourner à vide, les débats se sont recentrés sur un problème concret, l'aménagement du "trou", un terrain libre dans le quartier du centre jouxtant le plus gros équipement socio-culturel de la ville : le C.E.C., équipement intégré avec C.E.S., Maison pour tous, bibliothèque, centre sportif, centre d'action culturelle et conservatoire. Cet aménagement posait une question complexe : comment terminer l'urbanisation d'un îlot bordé par un tissu ancien et un équipement neuf ?

La municipalité confie l'étude de programmation à un bureau d'études chargé d'analyser toutes les contraintes du terrain, de consulter les travaux du groupe de travail et d'en sortir un programme : 55 logements aidés, 700 m² de petits commerces, quelques locaux communaux pour la finition du C.E.C. et un axe permettant de redonner un accès à la Maison pour tous.

Elle lance un concours pour la réalisation du projet auquel participent six équipes. Le jury est alors constitué par les élus, les techniciens, les associations et présidé par le maire. Le CAUE refuse d'y participer, jugeant que "la forme même du concours est ambiguë et suspecte", mais il accepte d'être conseil du jury, ce qui le replace dans le rôle d'expert ponctuel auquel il voulait échapper.

L'organisation du concours où le lauréat désigné par le jury est déjugé par le maire au profit de l'architecte résidant sur la commune, casse brutalement la dynamique du travail. *"Pendant deux week-ends, une exposition des projets est organisée avec un livre blanc qui plébiscite l'architecte local, alors que le lauréat du concours était le seul à respecter dans son projet le travail d'analyse fait sur la ville. Une fois prises en otage, les masses n'avaient plus qu'à se taire"*, conclut le CAUE, en des termes ouvertement politiques.

Toute cette période un peu confuse a représenté aux yeux de l'architecte communale un apprentissage de la concertation où chacun des partenaires a mûri. Et dans ce travail avec les habitants, elle insiste sur *"l'utilité d'un intervenant extérieur tel que le CAUE qui ne prend parti ni pour la commune ni pour les associations et se rend apte à mettre chacun devant ses responsabilités"*.

La petite porte de l'atelier public

Le CAUE analyse son rôle en termes un peu différents : *"Il ne s'agissait pas uniquement dans cette phase de faire jouer le mécanisme de la concertation, dit-il. Il s'agissait de faire comprendre aux élus la nécessité de l'étape ultérieure, l'atelier public. Mais les élus ont plutôt en tête l'expérience de l'Alma-gare qui est celle d'un atelier populaire et il est parfois difficile d'éviter l'amalgame. Il ne manquait que peu de choses pour que la concertation aboutisse : la présence de techniciens publics dans le groupe de travail. Le rôle du CAUE est alors un rôle révélateur : faire apparaître les conflits et les manques. La commune donne un programme."*

L'architecte dessine une forme, mais le programme est toujours lacunaire, il est quantitatif et ce n'est pas seulement la concertation qui est nécessaire, c'est la confrontation. Le technicien pour travailler a besoin de rencontrer la population à travers l'espace, mais aussi à travers la mémoire collective. A partir du moment où les architectes entrent en compétition à travers un concours, ils travaillent à huis-clos et la confrontation n'est plus possible. La désagrégation du groupe de travail d'ailleurs s'est opérée pendant la phase du concours".(e)

Tirant le bilan de cette expérience le CAUE retient le principe de l'intervention sur la démarche. "On peut commencer par la concertation qui n'est que l'un des outils que doit posséder une commune pour mettre en oeuvre son aménagement. La concertation, c'est la petite porte de l'atelier public comme pour d'autres la construction des abris-bus et des vestiaires". (e)

La petite porte s'est effectivement entrebaillée dans la ville. Quand il a été question d'aménager une placette et de construire logements sociaux et commerces sur la parcelle à côté de l'hôtel de ville, la municipalité a pris la décision d'engager un architecte sur contrat passé avec une SAHLM comme maître d'ouvrage pour une étude préopérationnelle menée en collaboration avec l'ARIM (1) pour toute la partie réhabilitation, le CAUE se chargeant de mettre en contact architecte et associations. Une autre étude lui était commandée

(1) ARIM : Association de Restauration Immobilière.

parallèlement sur la cité d'urgence, ces deux contrats devant permettre de "*tester la procédure et les hommes*" pour un éventuel atelier public.

Le changement de couleur politique de la municipalité aux élections municipales de 1983 risque d'arrêter l'expérience à cette phase préopérationnelle. Les étapes successives qui ont préparé cette solution, leur lenteur et leurs tâtonnements sont en elles-mêmes symptomatiques des résistances des municipalités, non pas forcément à la concertation ni au débat public mais aux formes traditionnelles d'une pratique publique urbaine. Quand un architecte est ici engagé, c'est sur un contrat d'étude à durée limitée et de toutes façons moins coûteux pour la commune qu'un contrat avec un bureau d'études. L'étude de programmation du Trou est revenue à 240 000 francs pour deux techniciens engagés à temps partiel sur quatre mois. L'étude sur la parcelle près de l'hôtel de ville est revenue à 100 000 francs pour un temps plein sur une durée de huit mois comptés au forfait, contrat sur lequel s'est greffée une mission de quatre mois sur la cité d'urgence chiffrée à 17 000 francs.

Faute de pouvoir mener à terme un travail de spécialiste qui lui est refusé légalement, le CAUE préfère investir sur les communes où un atelier public pouvait se monter et avancer dans la maîtrise d'oeuvre. Dans ce contexte l'animation joue un rôle clé. Le rôle que se donne le CAUE, c'est alors de sensibiliser ses interlocuteurs à une solution institutionnelle sur laquelle il porte un diagnostic en s'appuyant sur un réseau de techniciens qui travaillent dans la même direction

comme ceux du PACT-ARIM (2). Il ne se met pas lui-même à la place du technicien et ne propose pas directement des solutions d'aménagement. Mais le rôle d'animateur a plusieurs faces. Il peut rester très extérieur, de façon à laisser s'exprimer les conflits latents. Il peut intervenir plus directement, à la manière d'un accoucheur.

Les Molières : le potentiel d'une structure permanente -
contradictions d'une expérience

Dans une commune de 1 200 habitants du même département, le CAUE intervient sur une échelle plus maîtrisable. Appelé par un maire lui aussi socialiste pour envisager un nouvel aménagement de la place du bourg, de nouveaux équipements pour la vie associative et la mise en valeur des sentiers de randonnée susceptibles d'attirer des touristes, le CAUE a cherché à jouer un rôle en profondeur. *"Faire une première, montrer ce que peut faire un travail en continu sur une ville. Faire la démonstration du potentiel d'une structure permanente qui collecte l'information, mette en forme la mémoire collective et organise le débat public sur l'avenir de la commune"* (3). Mais c'est très délibérément que le CAUE garde ici un rôle *"non interventionniste"*, attendant de voir les résultats de l'expérience. Les résultats s'avèrent contradictoires.

Le CAUE a d'abord été contacté pour mettre au point le dossier administratif et financier dans le cadre d'un contrat régional dont la procédure répondait le mieux à la demande.

(2) PACT : Protection Amélioration Conservation et Transformation - Nouvelle traduction d'un sigle qui signifie initialement Programme d'Action Contre les Taudis.

"La région ayant donné son accord, le maire demande au CAUE de poursuivre sa mission pour établir le dossier définitif de contrat régional. Le CAUE accepte sous condition d'associer la population à une réflexion plus générale sur la commune, en sortant de la satisfaction stricte des besoins exprimés par les associations". C'est dans ces termes qu'un texte de bilan évalue les conditions initiales de l'expérience.

"En fait, il y avait deux manières possibles de travailler, explique un architecte du CAUE. Soit faire avec un technicien. Soit rendre les choses plus sensibles aux gens à partir de leur vécu" (e). Refusant de se situer en position de technicien pour se mettre à l'écoute, l'équipe du CAUE composée ici d'un architecte, d'une sociologue urbaniste et d'une documentaliste organise trois groupes de réflexion qui se réunissent le soir parfois jusqu'à minuit, une fois par semaine pendant six mois. Les groupes de travail portent sur les liaisons et les déplacements dans le bourg, la vie sociale et les pratiques sur les espaces publics, l'habitat et le mode de vie.

Parti d'un noyau dynamique d'élus et d'associations, le CAUE voulait "élargir le groupe des porte-paroles aux acteurs de la vie de tous les jours, en rassemblant des données quotidiennes vécues qui puissent être diffusées et reprises de ceux qui prennent la parole à ceux qui ne la prennent pas". (e). Les groupes de travail ont très bien fonctionné tant qu'il s'est agi de faire un recensement du bâti, des lieux, des itinéraires et des usages. Mais le groupe s'est refusé à mener l'enquête directement auprès des habitants. "L'inventaire du bâti de la commune, les lieux où implanter les équipements ont

été faits dans la logique du groupe. Il acceptait de faire ce repérage. Il attendait des spécialistes les propositions d'un programme. On ne l'a pas fait. Le maire avait déjà choisi un architecte d'opération. Elaborer le projet aurait voulu dire anesthésier les associations". (e)

Qui détient le projet ?

Dans cette méthode de travail où le technicien retire sa casquette et s'efface derrière l'animateur, bien des malentendus interviennent. L'architecte ici veut jouer le rôle de l'observateur neuf qui interroge pour obtenir la réponse des habitants eux-mêmes. "On leur a fait comprendre que la connaissance c'est eux qui la détiennent. Il s'agit pour nous de conscientiser les choses qui font partie du quotidien et qui peuvent avoir une grande importance pour le projet. On est sorti sur le terrain, on a pris des photos au polaroid à partir desquelles on a dessiné. On a fait de la vidéo. C'est une méthode très simple d'observation utilisable par les gens. Car ce sont eux les détenteurs du projet. Nous, on est là comme révélateur. On n'est pas là pour porter le projet à leur place. Notre rôle n'est pas de déterminer les choix, notre rôle est d'élargir les enjeux".(e)

Sous la pression du groupe qui demandait du concret et commençait à se lasser des réunions et des visites sur le terrain, le CAUE établit alors trois scénarii qui mettent à jour "les conflits latents à partir desquels seulement les options pragmatiques peuvent être décidées".(e)

Le premier scénario fait apparaître les "solutions passéistes" qui veulent préserver le village en aménageant sa place pour

en faire le vrai centre du bourg. Le second scénario déplace le centre de gravité du village sur un nouveau terrain acquis par la municipalité et qui se situe entre l'ancien bourg et le nouveau lotissement pavillonnaire. Il met l'accent sur le désenclavement du lotissement. Le troisième scénario, plus souple cherche à aménager ce lieu central de façon libre, sans équipement lourd, en tirant parti du caractère de la propriété située sur le terrain nouvellement acquis par la municipalité. Dans les trois cas de figure, la construction d'une nouvelle mairie est prévue avec une surface et une image de représentation qu'elle n'a pas dans sa situation actuelle, retranchée derrière une cour.

"Ces différentes idées d'aménagement ont été conçues pour faire apparaître les contraintes dont nous devons tenir compte, quelles que soient les solutions adoptées. Certaines hypothèses vous paraîtront peut-être excessives, elles sont destinées à provoquer vos réactions... Une synthèse de tous les travaux préparatoires de vos idées permettra au conseil municipal, seule instance responsable et habilitée à prendre les décisions, de fixer les choix qui n'interviendront que sur le domaine public. Alors architectes et techniciens opèreront selon les procédures classiques pour concevoir définitivement ce qui sera réalisé. Cette méthode de travail municipal est apparue parfois longue et astreignante. Elle n'a pas eu l'adhésion de tous. Pour ma part, je pense que des projets d'équipements qui seront encore utilisés dans 20, 30 ou 50 ans doivent être mûrement réfléchis ; il s'agit de penser à l'avenir sans nuire au présent", concluait le maire dans le bulletin municipal qui relançait le débat public : *Une moisson d'idées*, le 4 décembre 1982.

Le statut du dialogue

L'expérience s'achève avec des résultats mitigés du point de vue du CAUE : la rupture totale de leur travail avec *"les architectes et techniciens qui opèreront selon les procédures classiques pour concevoir définitivement ce qui sera réalisé"*. L'ambition de monter une école populaire d'aménagement a pu être un instant envisagée par un architecte de l'équipe, mais la question reste entière quant au statut du dialogue entre le maire, les associations et le CAUE. Ils font appel à un animateur qui n'a pas le statut légal pour agir comme un technicien concepteur du projet et qui refuse de s'enfermer dans *"un simple conseil rapide qui appauvrit, style SOS dépannage, SOS aménagement : Il n'y a pas d'élément de fructification d'expérience dans ce rapport de conseil* dit le CAUE et cette situation de porte à faux semble être l'expression même du statut ambigu qui est le sien.

Quand il travaille dans un autre contexte, la réhabilitation d'un grand ensemble par exemple, le même architecte alors libéral organise le dialogue avec les habitants autour de propositions dessinées issues de sa propre enquête sur le terrain et n'est pas tenté de croire que ce sont les habitants eux-mêmes qui détiennent le projet en l'absence de solution technique. Bien au contraire, la solution technique, il l'illustre, il la défend et c'est sur ces bases claires que l'échange est rendu possible : la traduction architecturale de besoins ou de critiques exprimés par les habitants sur leur lieu de vie. Il n'y a pas alors l'illusion de croire

qu'un groupe d'habitants est "attentiste et dépendant du spécialiste" parce qu'il lui demande de juger à partir de solutions concrètes. Il n'y a pas alors l'illusion de croire que ceux qui demandent un projet dessiné sont des "productivistes en diable qui veulent aligner des surfaces et des chiffres" (e).

"Le CAUE aurait été un atelier public, il n'aurait pas fait ce type de démarche, remarque l'architecte qui a conduit l'expérience. C'est une méthode trop lente et trop ambitieuse. Son intérêt c'est de rendre sensible l'importance de la demande sociale dans l'élaboration d'un programme. Et le rôle de l'animateur c'est de la faire émerger. Le spécialiste qui donne des leçons s'enferme dans un rôle assez stérile".(e)

Le moment de la solution technique

Reste qu'à l'issue de ces deux expériences significatives par leur durée et la continuité des contacts dans le temps, le CAUE est amené à s'interroger de plus près sur le rôle de l'animation : *"L'expérience ne peut déboucher que s'il y a une commande précise et la présence de techniciens".* La présence de ce dernier n'était pas mentionnée dans les axes d'orientation du CAUE en 1980-81. Deux ans d'expériences d'animation nuancent les jeux de rôle et infléchissent le sens des interventions autour d'enjeux plus maîtrisables. Il n'est plus seulement question de *"l'expression des besoins profonds des habitants"* à travers *"une prise de pouvoir démocratique sur leurs espaces de vie"*. Il est question de

(e) Toutes les citations accompagnées de la note (e) sont extraites des entretiens avec les architectes des CAUE.

la traduction technique de ces aspirations comme épreuve reconnaissable et tangible, contrôlable et concrète de ce processus autrement insaisissable.

L'exemple du Nord :

"Les outils de l'urbanisme concerté"

Le CAUE, brain trust d'animateurs semble se former toujours sur un échiquier où les pions sont déjà distribués, où d'autres instances ont déjà investi le rôle technique, le plus souvent dans un contexte urbain. Son rôle est alors de rendre plus opérationnels les outils techniques de l'urbanisme concerté en partant d'un constat : *"Les procédures d'urbanisme administratives et réglementaires sont incapables de produire la ville"*. *"Je ne crois pas que le CAUE ait de rôle à prendre, dit dans ce contexte le directeur du CAUE du Nord. Le CAUE doit donner à voir, montrer des nécessités, renvoyer à des réalités. Le CAUE est un miroir et on essaye de ne pas avoir de discours"*.

Marly : Une ZAC pour quoi faire ?

Consulté par la municipalité communiste d'une banlieue de 16 000 habitants, Marly qui jouxte Valenciennes, sur l'opportunité de construire une ZAC qui doublerait en 20 ans la surface urbanisée de la commune, le CAUE intervient dans un premier temps comme animateur du débat public sans jamais prendre directement la parole. Les éléments de réflexion qu'il propose sont délibérément *"des moyens ordinaires que le technicien précisément n'aurait pu concevoir"* : synthétiser

les discours fragmentaires et contradictoires des habitants en collaboration avec des journalistes étudiants de la section audio-visuelle d'une faculté voisine. Une exposition sur la ville, un reportage filmé sur le point de vue des habitants et l'enregistrement vidéo d'un débat "Quel Marly pour demain ?", jalonnent les étapes de l'enquête publique que le CAUE conduit, cette démarche pédagogique suggérée au maire par la D.D.E., avec le modèle de l'Alma-gare en arrière-plan, les partenaires étant d'accord pour faire de cette opération une expérience pilote.

"L'utilité de la démarche pédagogique avant l'instruction du dossier c'est de faire valoir des arguments que ni les techniciens qui raisonnent en termes de zoning, ni les élus dont le leitmotiv est l'emploi, ne sont préparés à découvrir. Par exemple, la vallée de la Rhonelle est un problème qui nous avait totalement échappé à nous aussi, dit le CAUE. On s'est rendu compte que c'était plus qu'un souvenir pour les gens, plus qu'une trace : une opportunité vivante de loisir. Et cet espace délaissé s'oriente désormais vers un plan vert plutôt qu'un espace conservé que l'on défend contre les agressions. D'exemple en exemple, on est arrivé avec les habitants à cette question : une ZAC pour quoi faire ? Un centre ville réorganisé, on a bien l'impression qu'on en fera quelque chose. Sans terre agricole, l'équilibre des paysages de la ville va disparaître. On est content d'aller chercher son beurre à la ferme et de se balader en vélo dans la verdure. C'est peut-être un petit côté des choses. Nous, jamais on n'aurait trouvé ce type d'argument. Un habitant a raconté : les ZAC, j'ai connu ça pendant 6 ans, on nous disait qu'on serait les pionniers ; quand j'entends

reproduire ce langage, j'ai l'impression qu'on est en retard d'une génération. Tous ces thèmes, on ne les a pas retranscrits dans un discours qui nous soit propre. A ce stade, on n'avait que ces marches à franchir".(e)

En mettant en forme le discours des habitants, le CAUE s'inscrit pourtant dans une problématique à laquelle il renvoie ces différents interlocuteurs, élus, D.D.E. et société d'aménagement : quels sont les moyens de maîtriser la forme urbaine ? Il est clair néanmoins que l'on ne peut répondre à cette question avec les seuls éléments de l'enquête publique. Que l'on ne peut pas passer directement de ce stade à un dossier technique.

Médiateurs

La municipalité en est à cette phase d'interrogation, sans avoir de stratégie. Pour l'élaborer, elle embauche un architecte sous contrat avec la société d'aménagement, le CAUE étant présent pour avis une demi-journée par semaine. L'encadrement technique est ici assuré sans ambiguïté, l'éventualité de former un atelier public en cours d'opération n'étant pas exclue ; le CAUE définit son rôle en termes stricts de conseil : *"si on devient technicien, on est partie liée de la municipalité. En tant que conseil, on garde notre liberté de réflexion".* (e)

Le CAUE brain trust d'animateurs apparaît comme un maillon de la chaîne dans la gestion de l'aménagement : médiateur entre les différents partenaires, techniciens, élus, habitants.

"On s'adapte totalement à la sensibilité. On aide à formaliser ce qui est en tête et qui n'arrive pas à se coucher sur les murs" (e).

Dans un contexte urbain où les services techniques sont déjà en place, le CAUE apparaît essentiellement comme maître d'oeuvre d'une animation dans la phase préopérationnelle de l'urbanisme dont il renouvelle l'approche sociale. Son rôle s'efface-t-il au moment de la traduction technique de cette approche ?

Dans les expériences relatées, le CAUE semble avoir remplacé pour les élus un outil communal ou intercommunal qu'ils paraissent hésitants à mettre en place et qui permettrait le relais entre la phase préopérationnelle et l'intervention technique. Rien ne permet encore de théoriser la manière dont s'effectue le relais entre le CAUE et les architectes d'opération. Faut-il poser la question en termes différents et déceler d'ores et déjà le rôle d'un conseil départemental, précisément chargé de missions préopérationnelles ? Serait-ce institutionnaliser la coupure entre programmation et réalisation ou bien, en revanche, préserver la liberté de réflexion d'un organisme de conseil à la fois hors la tutelle administrative et hors la tutelle communale. Cet organisme en suspens semble bien correspondre à une phase très empirique de la décentralisation. Il semble bien correspondre en même temps aux tâtonnements d'une nouvelle approche urbaine, hésitante dans ses méthodes et mal préparée encore à relier "sensibilité" et "technique".

V - LE POLE D'INITIATEURS

Le pôle d'initiateurs est régi par une logique de la démonstration. L'initiateur est toujours un pédagogue, mais un pédagogue directif, un pédagogue didactique, même s'il se refuse à proposer des solutions toutes prêtes de spécialiste. L'initiateur transpose les leçons du conseil à l'usager sur ses autres terrains d'intervention. Et il éprouve les besoins de les multiplier, en quête toujours de partenaires susceptibles de mobiliser un milieu local. C'est dans ce milieu local que le pôle d'initiateurs veut puiser des innovations. C'est dans ce milieu local qu'il cherche des relais pour prendre en main la phase de recherche et la phase d'application.

A la différence du brain trust d'animateurs, le pôle d'initiateurs intervient sur la technique, mais à la différence du bureau d'études-atelier d'expérimentation, il ne la pilote pas lui-même. Il ouvre la piste et il lance le maximum de partenaires sur la voie. Il cherche à jouer un rôle catalyseur, appelant les professionnels à développer les démonstrations qu'il suscite et se trouve tout à fait à son aise dans son rôle de conseil aux communes : pédagogue empirique toujours, réfractaire à toute méthode systématique, privilégiant en revanche les notions de gestion quotidienne.

Le pôle d'initiateurs incarne de façon archétypale la fonction pédagogique du CAUE. Il en est le modèle de référence. Le conseil aux communes l'entraîne parfois cependant plus loin, exigeant des propositions concrètes, immédiatement applicables. Jusqu'où l'initiateur intervient-il et qui prend le

relais ? L'intention d'établir une convention de bonne conduite entre le CAUE et les communes indique bien le flottement des rôles et laisse effleurer les contradictions.

Le pôle d'initiateurs est un modèle-type de fonctionnement du CAUE dont le principe s'est élaboré sur le tas. On peut y lire très clairement le déroulement de différentes phases de l'évolution des CAUE dans leur terrain d'élection : le milieu rural. Le pôle d'initiateurs s'est modelé à partir de ces étapes successives dont il est à la fois un concentré et un aboutissement. On a déjà vu apparaître le terme de "sensibilité" avec l'exemple du brain trust d'animateurs. Le pôle d'initiateurs est sans doute encore plus révélateur de la photosensibilité du CAUE à son terrain. Extrêmement mobile, souple et réactif, le pôle d'initiateurs s'accroche à la moindre parcelle où il peut trouver racine, pour faire germer "du concret", quelle que soit la surface du terrain. Le pôle d'initiateurs est activiste par définition.

L'exemple de l'Ain :

L'exemple le plus classique s'illustre à travers le développement d'un CAUE "historique", le CAUE de l'Ain né en mars 1979, précédé d'une mission d'expérimentation de l'assistance architecturale qui démarre en février 1975. Cette période pionnière est évoquée en termes d'initiation professionnelle et la valeur de l'apprentissage lui confère sa tonalité positive malgré la coupure totale entre cette expérience et celle qui va suivre dans le CAUE.

"Tant qu'on est resté à la pratique du contrôle, j'ai eu le sentiment de ne pas être moi-même. On ne faisait pas de l'architecture, on faisait de la morale à partir de corrections sur le papier qui n'avaient aucun effet sur le terrain. Le contrôle ne servait à rien et il empiétait sur le sentiment de liberté des gens. Je ne me suis pleinement retrouvée que dans le CAUE. Avec la pratique du conseil on s'engageait dans une autre relation, celle du face à face. Elle a d'autres implications. Pour des gens qui construisent une maison une fois dans leur vie, je représente quelqu'un qui s'est posé la question mille fois. Je n'ai pas l'illusion de croire qu'on franchit les barrières sociales et les barrières du goût dans cette relation ; mais le dialogue avec le particulier reste une référence qui compte. On perçoit les changements de modèles. C'est un peu comme si on ramenait la théorie à la perception. Ça ne vole pas plus haut, mais je suis contente de le faire" (e).

Ici, le CAUE continue la pratique du conseil au particulier, mais toujours sur le terrain, en amont du projet. Cela implique au moins deux rendez-vous. La plupart du temps, le "candidat constructeur" arrive avec un catalogue de maisons clefs en mains qui est son modèle idéal, auquel il renonce surtout pour des raisons financières. La visite sur le terrain permet de débloquent la discussion en examinant les choses sur place, en comparant des éléments concrets : la ligne des toits, les accès, la vue. Le résultat minimum c'est de faire comprendre l'importance du fonctionnement interne de

(e) Toutes les citations accompagnées de la note (e) sont extraites des entretiens avec les architectes du CAUE.

la maison, son adaptation au terrain, son insertion dans le site. Le CAUE juge pertinent de préserver ces contacts comme une source irremplaçable d'information et y consacre 10 à 15 % de son temps, cinq architectes se répartissant chacun son territoire d'intervention.

Les références du terrain

Tout en se fixant des limites, le CAUE peut difficilement mesurer ici l'investissement temps aux résultats qu'on peut en attendre. Tout se joue sur la notion de référence. La pédagogie du CAUE c'est de dire d'abord : *"référez-vous à ce qui existe autour de vous"*. C'est là où commence le malentendu. *"Quand un architecte observe l'escalier d'une ferme, il observe la pente et sa position dans la façade. Les gens remarquent que c'est en bois et que c'est vieux. Pour s'abstraire des références anciennes qui sont les seules que les gens aient dans la tête, il ne faut plus faire d'observations d'ensemble mais procéder par plan rapproché de détail. Le seul travail sur la forme que l'on puisse faire, c'est un montage de détails à recomposer. C'est une façon de proposer un vocabulaire contemporain. On est loin de l'illustration du grand poète. On propose quelques mots à agencer"* (e). Ces quelques mots suffisent-ils à articuler une langue chargée de sens ? *"Référez-vous à ce qu'il y a autour de vous"*, renvoie à la logique vernaculaire qui n'est plus une tradition vivante. Et la démonstration du détail semble bien fragile face au modèle le plus diffusé chez les candidats constructeurs avec lesquels dialogue le CAUE, la maison sur catalogue.

"La demande est toujours très forte. J'ai des petits carreaux avec un toit à jacobines, qu'est-ce que je vais faire avec ? Est-ce que ça va me plaire ? Est-ce que je serai bien dedans ? Entre la demande et la réponse que l'on voudrait apporter, il y a un fossé. C'est la différence entre le monde de l'ordre et le monde du vernaculaire : entre quelqu'un qui construit la ville de Chambéry et quelqu'un qui se construit son petit chalet dans les Alpes, il n'y a aucun rapport. Le truc, ça serait d'apporter un catalogue ; mais, ça, c'est une logique de vente et je m'y refuse" (e).

On peut penser que ce refus du catalogue est un refus de l'image comme support de confrontation, une fuite devant la forme déjà exprimée dans le refuge du détail, et que cela laisse le champ libre aux catalogues de maisons industrielles qui deviennent, elles, la référence vivante. Le refuge du détail part de l'idée qu'un bref échange ne peut remettre en cause des modèles de comportement autrement plus profonds, que l'attachement à une forme est régi par des modèles socio-culturels et que l'on ne peut pas faire évoluer le goût des gens au moment où ils font construire leur maison. Ce n'est pas dans le face à face individuel que la diffusion d'une culture formelle est possible. C'est à d'autres moments, à d'autres occasions et la logique du CAUE est plutôt de déplacer la question.

"Outils de provocation"

Le premier déplacement, classique dans le repertoire des expériences du CAUE, c'est l'intervention en milieu scolaire.

Ici, le contact avec les scolaires a commencé dès la période de l'assistance architecturale et il reste un investissement symbolique fort du CAUE. Une animation scolaire est préparée dans un village. Elle s'accompagne d'une opération programmée de l'habitat. Elle se complète de soirées animées par une sociologue et une historienne sur les exploitations agricoles. Monté dans une école, un atelier de maquettes de fermes en colombage, par exemple, reçoit des subventions pour la réhabilitation du patrimoine que le SIVOM (1) est en train de promouvoir.

"La formation de l'enfant est plus significative que la bagarre avec un adulte sur sa maison et elle représente aussi un moyen de toucher l'adulte" (e). Les animations scolaires cependant ont évolué. Le CAUE privilégie la découverte du paysage à l'éveil à l'architecture qui pouvait paraître plus technique et sur lequel les instituteurs avaient plus de mal à suivre. L'intention pédagogique apparaît plus directe : "qu'est-ce qu'un paysage ? C'est une façon d'insérer un enfant dans son territoire, la découverte du milieu et l'apprentissage d'un rôle possible. Les enfants interviennent sur les caractères paysagers de chaque village. On flèche telle montagne, on flèche une source, on flèche le site. Les enfants apportent une vision du paysage en marquant les lieux qu'ils ont appris à reconnaître à travers un jeu des sept familles par éléments, ou qu'ils ont appris à gérer à travers un jeu de rôle semblable au monopoly. On remembre, on déboise, on est un agriculteur, un maire, un urbain résidant à la campagne, un promoteur, etc...". (e)

(1) Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

Le CAUE utilise ici le jeu aussi bien avec les enfants qu'avec les adultes, en considérant qu'il s'agit d'un "outil de provocation à la réflexion et à l'expression", comme par exemple le jeu de programmation de l'habitat. C'est une façon de définir le plan de la maison "à la carte", en évaluant les surfaces, le coût, la vocation des espaces. Si le CAUE développe de façon très minutieuse sa vocation pédagogique en utilisant des outils qui lui sont propres, et qu'il divulgue par le relais des des initiateurs ou par lui-même, on remarquera en même temps qu'il ne s'agit pas là non plus de la diffusion d'une culture formelle mais de l'apprentissage d'un rôle actif sur le paysage ou l'habitat.

Les stages de formation ne sont pas conçus dans une optique différente, même si mêlant sociologues et architectes ils s'efforcent aussi de mettre à découvert les représentations sociales de l'habitat, chez les femmes ou les jeunes, par exemple, en milieu agricole.

L'intention didactique reste la même : préparer chacun à une plus grande maîtrise sur son lieu de vie. On n'est pas loin des intentions du face à face avec le particulier. C'est la durée de l'animation et le mode d'intervention qui soutiennent une pédagogie plus affirmée.

Rationalité fonctionnelle

La formation s'organise par exemple autour de l'expérience pilote de construction d'une exploitation d'un futur agriculteur, pour laquelle le plan construction finance à 50 % l'intervention d'un architecte. Le futur agriculteur est choisi

parmi les élèves d'un établissement agricole qui préparent leur BPA (2) et le stage s'organise autour de son projet dans un contexte réel : le montage d'une petite unité d'élevage de lapins qui doit intégrer dans ses plans le doublement minimum de l'exploitation. Toutes les phases de la construction sont envisagées au cours du stage, depuis le mode de financement, le permis de construire et la filière administrative jusqu'à la conception de la programmation. L'ensemble des stagiaires entre dans les détails du projet qu'un architecte du CAUE et un architecte du SICAHR (3) traduisent en plan sous leurs yeux. Et ce ne sont pas les difficultés techniques qui soulèvent le plus de difficulté dans l'élaboration du programme, c'est la représentation même de l'exploitation.

Infirmier, le futur agriculteur est marié à une sage-femme ; elle préfèrerait séparer la partie exploitation de la partie habitation pour ne pas avoir l'impression d'habiter dans une ferme, mais dans une vraie maison. Tout l'effort pédagogique porte sur la rationalité fonctionnelle de l'autre solution où exploitation et habitation s'imbriquent avec des pièces tampon comme le magasin et le bureau. Cette solution apparaît comme une astuce de structure et de coût, une partie de la maison entrant alors dans les prêts affectés à l'exploitation agricole, plus avantageux.

Dans ces formations expérimentales, le CAUE se veut divulgateur de techniques de pointe et divulgateur d'architecture :

(2) *Brevet Professionnel Agricole.*

(3) *Société d'Intérêt Collectif d'Habitat Rural.*

on insiste sur l'insertion visuelle du bâtiment dans son terrain de façon à valoriser le relief. On profite du soutien financier du plan construction pour employer un matériau riche, la brique nue. On insiste sur un plan qui corresponde à un mode de construction facile, y compris dans les détails esthétiques: l'auvent est calculé suivant la trame, ce qui évite un surcoût. Mais la pédagogie ne s'arrête pas ici à la technique contemporaine et à l'architecture dans ses effets les plus simples de proportion et d'harmonie des tons.

Le CAUE se veut aussi révélateur des besoins latents où s'exprime un mode de vie : *"Le désir d'améliorer l'habitat est venu avec l'introduction de normes urbaines, commente la sociologue. Ces nouveaux besoins sont rarement liés aux impératifs de l'exploitation. Aussi les agriculteurs et les agricultrices ont du mal à imaginer un mode de vie qui tienne compte de leur réalité propre"* (e).

Une relation de maîtrise

Qu'il s'agisse du face à face avec le particulier, de l'animation en milieu scolaire ou de stages de formation s'adressant aux agriculteurs, le CAUE développe la même logique pédagogique. Loin de s'appuyer sur des modèles formels elle met en valeur une relation de maîtrise sur l'habitat. Il ne s'agit pas seulement de la maîtrise des coûts et du programme. La maîtrise est conçue comme l'expression d'une pratique sociale sur laquelle le CAUE se veut aussi éducateur. C'est à travers les usages que le CAUE fait comprendre la rationalité de fonctionnement d'une maison ou d'une exploitation,

même si la population à laquelle le CAUE s'adresse perd de vue ses propres modèles culturels. L'architecte du CAUE doublé d'un sociologue joue ici un rôle d'éducation populaire au sens où les médecins et les hygiénistes l'ont joué sur l'habitat au XIXème siècle.

Mais le pôle d'initiateurs n'est pas seulement un brain trust de pédagogues, même si la pédagogie conçue dans ce contexte veut obtenir un rendement immédiat. *"Un stage dans un lycée qui prépare le BPA incite une dizaine de futurs agriculteurs à construire". (e)*

Le patrimoine et la mémoire

C'est encore une fois en déplaçant la pédagogie formelle sur autre chose, que le pôle d'initiateurs s'est adapté à de nouveaux modes d'intervention : la diffusion de nouvelles méthodes de travail du matériau dans la réhabilitation du patrimoine ou bien l'utilisation de richesses locales. Et dans ce département rural, la première exploration en profondeur concerne le patrimoine traditionnel en pisé.

C'est avec une sociologue, une historienne, des maçons et des architectes que le CAUE a travaillé sur ces bâtiments. Il y avait en effet un double problème à affronter : la valorisation culturelle de ces constructions traditionnelles et leur technique de réhabilitation.

Les constructions en pisé représentent la moitié du patrimoine du département et c'est un patrimoine à l'abandon dont la technique de restauration se perd avec les générations.

Ces bâtiments pourtant sont encore habités et 25 % de la population y vit encore. Aux yeux du CAUE, se préoccuper dans ce contexte de l'habitat traditionnel dépasse alors le point de vue du particularisme local et sort de l'archaïsme : c'est un travail sur la mémoire et les repères symboliques d'une société.

"On ne peut pas imaginer qu'une région entière, une région qui couvre la moitié du département abandonne en 50 ans la totalité de son habitat traditionnel. La terre est un matériau qui se dégrade immédiatement dès qu'un bâtiment n'est pas entretenu, dès qu'un bâtiment est laissé à l'abandon. L'image de la maison qui s'écroule revient souvent dans les récits des agriculteurs car c'est en effet très spectaculaire. Aujourd'hui une exploitation regroupe cinq fermes et un seul bâtiment est utilisé. Or on ne peut pas aller remonter un village en pisé comme on remonte un village en pierre dans les Cévennes Quand c'est tombé, c'est tombé. Et l'on ne peut pas imaginer qu'une région entière laisse disparaître en 50 ans toutes ses traces, on ne peut pas l'imaginer".(e)

Symbolique et technique

Le CAUE a travaillé sur le pisé dans une optique symbolique sans jamais la séparer d'une optique de recherche technique.

"Le travail sur le pisé montre l'importance d'une ethnologue dans l'équipe. L'histoire des gens dans ces bâtiments n'est pas une histoire valorisante. Ils y étaient souvent fermiers et non propriétaires. Ils ont trimé dur, ils y ont vécu une histoire

de souffrance et la valorisation culturelle du bâtiment ne peut passer par l'histoire qui s'y est déroulée. Les gens fuient aujourd'hui ces bâtiments comme leurs parents les auraient fuis s'ils avaient pu. Et il y a des restaurations qui ont dégoûté encore plus les gens tellement elles ont été mal faites. Or les architectures en pisé présentent de très grandes qualités de volume, de détails, d'implantation, de marquage du paysage. Ce sont des fermes isolées situées sur de légers sommets de collines qui accompagnent tous les mouvements de terrain. Elles gardent dans le paysage aujourd'hui leur valeur esthétique".(e)

C'est avec une grande prudence que le CAUE aborde ce thème, en faisant passer la valorisation culturelle de ce patrimoine à moitié délaissé à travers des préoccupations pratiques de restauration. Cette fois encore, la façon de travailler est très pragmatique. Il s'agit d'abord de rassembler informations et savoir-faire. Le CAUE a contacté des architectes, leur a demandé s'ils étaient intéressés à écouter les récits des maçons et à partir de là s'est constitué un groupe informel.

Pendant un an le groupe se réunit le samedi matin pour redécouvrir les techniques d'utilisation de ce matériau de terre crue. Il se lie à d'autres groupes comme le groupe Craterre pour prendre connaissance des recherches en cours dans d'autres départements, et à partir des informations accumulées prépare un audiovisuel et une exposition. "On a mis un article dans le journal en disant : le CAUE peut présenter une expo sur le pisé. Celui qui la veut vient la chercher. Et elle a circulé pendant un an sans repasser par chez nous. Elle a été vue par

20 000 personnes. C'est énorme. Cela veut dire que les gens ont besoin de traces. C'est peut-être un enterrement de première classe ce qu'on a fait, mais au moins on a mémorisé cette histoire quelque part".(e)

Reste que la préoccupation du CAUE ne se comprend pas dans la seule diffusion de l'image d'un patrimoine. Il cherche plutôt à réactiver un savoir-faire en impulsant une investigation sur les ressources d'une technique de construction : en commençant par faire connaître les techniques de restauration qui laissent respirer la terre au lieu de l'étouffer, en faisant connaître l'emploi de la chaux à la place du ciment, en intéressant les architectes à l'utilisation contemporaine de ce matériau. Le CAUE à ce stade considère que c'est à eux de poursuivre.

Le groupe pisé néanmoins a durement accusé son échec à l'appel de candidatures qui sélectionnait les équipes pour la construction de maisons de terre à l'île d'abeau en dehors de tout projet. Il s'est reconverti sur une étude des caractères de l'architecture de terre sur huit départements pour laquelle le CAUE est maître d'ouvrage et se donne pour objectif de former des maçons.

Susciter la recherche

"L'innovation de recherche est plus que suscitée par le CAUE, elle est même aidée financièrement. Et la philosophie qui s'applique à un matériau traditionnel s'applique aussi à un matériau comme le bois qui peut régénérer des filières locales.

On essaye d'insuffler à des architectes qui ont leur agence et qui peuvent investir, un esprit de recherche. Si on y participe, c'est à titre personnel et pendant nos loisirs".(e)

L'intervention du CAUE sur le bois s'exprime directement comme une pédagogie d'utilisation d'une richesse locale. Elle s'amorce à partir de la demande d'un SIVOM : comment adapter un modèle de chalet savoyard pour maintenir sur le plateau une activité artisanale ? Plus restrictivement, même, comment redessiner ce chalet pour qu'il passe au permis de construire ? Au lieu de fournir un modèle réajusté à partir de celui du département voisin, la démarche du CAUE consiste à lancer une campagne d'idées qui mette en relation architectes et artisans, mettre en selle des équipes susceptibles de développer une filière économique, s'assurer que des équipes puissent répondre et les préparer à le faire.

Dans une seconde phase, il organise un concours entre les équipes après avoir relancé le SIVOM, cherché des terrains où construire en suscitant une commande directe des maires et trouvé des financements auprès du Plan Construction et de la Direction de l'Architecture.

La technicité de l'opération est confortée par le recours à un ingénieur du bois parisien qui conseille les équipes et présente les projets devant le jury. L'échelle de l'expérience est modeste. Trois équipes sont retenues pour la construction de quinze gîtes ruraux répartis sur trois communes, Brénod, Hauteville et Thézillieu, le SIVOM étant maître d'ouvrage. Le but de l'opération est de démontrer la faisabilité de constructions en bois du pays et la priorité reste de caractère économique.

"Le bois est la seule activité du plateau, on n'a pas le choix de se poser la question. En obtenant une prime de 10 % pour la réalisation expérimentale des gîtes auprès du Plan Construction, on a potentiellement plus de chances de réussites que dans les recherches abstraites, parce qu'on remue un milieu local qui se met en position offensive face aux composants qui dominent le marché".(e)

Tous les architectes impliqués dans l'expérience n'en ressortent pas convaincus de l'utilisation du bois du pays autrement que comme structure porteuse. L'une des équipes d'ailleurs a utilisé du contreplaqué en façade, mais tous reconnaissent l'intérêt du travail de mise en oeuvre avec les charpentiers et tous évaluent positivement l'investissement de recherche sur la filière bois dont le concours a été l'occasion. La visite des chantiers et la confrontation des équipes d'architectes et d'artisans reste un support concret d'information et de questionnement sur les possibilités du matériau et l'impact sur le milieu local peut commencer à se mesurer. Quarante entreprises se sont montrées intéressées à la première visite et de nouvelles commandes sont parvenues dès la fin des travaux à l'une des équipes : 52 pavillons.

L'échelle de la commande est aux dimensions du milieu local. Son effet d'entraînement permet à l'expérience de sortir des strictes conditions de laboratoire où même les prix, 2 700 francs le mètre carré, sont obtenus dans des conditions exceptionnelles de réalisation : l'effort d'investissement des artisans et des architectes. La divulgation des techniques de construction en bois passe par de nouvelles réalisations

que le CAUE cherche à susciter, comme celle de bâtiments agricoles qui élargissent l'éventail des possibilités et ouvrent de nouveaux marchés.

Catalyseur

Le pôle d'initiateurs se veut catalyseur d'expérimentations. Il n'est pas lui-même expérimentateur. Il crée l'opportunité et cherche à passer le relais aux acteurs directement concernés par l'initiative. Le pôle d'initiateurs vise des objectifs immédiats : utiliser les forces vives et les ressources du milieu local pour le mettre en mouvement. *"Mieux vaut ne pas risquer de mettre la profession en situation de spectateur et qui plus est de spectateur critique. Mieux vaut l'entraîner à faire avec nous"*. D'où la recherche du maximum de partenaires qui sont autant de relais. *"Au lieu d'être cinq, se retrouver à soixante"^(e)*. Cette optique se retrouve dans l'une des interventions qui modifie pourtant en profondeur les pratiques du CAUE : le conseil aux communes.

Une course de fond : l'opération coeurs de village

Immergé dans un milieu rural le CAUE a investi ce terrain à travers une course de fond organisée à la manière d'une véritable campagne : l'opération "coeurs de village". Elle a demandé près de deux ans d'efforts pour trouver son rythme et obtenir ses premiers résultats tangibles, mais c'est certainement l'opération qui devient le centre de gravité du CAUE et qui donne son poids aux actions "tous azimuts" qu'il a pu développer par ailleurs.

Cette campagne est peut-être la seule action qui ait répondu à une demande de l'Assemblée générale du CAUE composée de 140 maires et de 60 associations et organismes professionnels. Encore était-ce une demande floue, vague, imprécise émanant des élus : *"on finance le CAUE, il faut que ça serve à nos villages"*. La CAUE saisit la balle au bond pour préparer une campagne de longue haleine : la sensibilisation des maires à l'aménagement des espaces publics de leur commune.

La campagne reste dans les traditions pédagogiques du CAUE. *"Faire réfléchir les maires sur l'avenir de leur commune plutôt que d'apporter une réponse toute faite de spécialiste"* (e). Sa forme même de campagne lui donne une coloration particulière, qui relève à la fois de l'animation et de l'éducation populaire.

A cinq, le CAUE se répartit le territoire et contacte 200 communes : 100 individuellement, 100 à l'occasion de réunions de canton, à l'invitation d'un Conseil Général. Pour ces réunions, les munitions des architectes sont un montage audiovisuel qu'ils réalisent eux-mêmes et qui introduit le débat.

"Votre panoplie, c'est ça"

"On a pris des maires qui avaient fait quelque chose. On leur a demandé de le dire dans le micro et ensuite on s'est servi de leur expérience pour montrer aux autres à peu près l'éventail de ce que peut faire un maire dans son village. Un maire doit pouvoir se servir de ce montage dans une discussion avec son conseil municipal et je l'ai vu faire. Il y a des conseils municipaux assez prudents qui ne veulent pas toucher à trop de choses, pour lesquels il s'agit de gérer l'argent de la

commune sans dépense outrageuse et sans prendre des initiatives qui pourraient venir du privé. Un maire dit dans le montage : "J'ai fait une boulangerie communale parce que personne ne s'occupait de monter une boulangerie dans mon village". Il est bien en train de faire de l'initiative privée-publique ! Un maire dit : "J'ai fait un lotissement communal parce que personne ne venait habiter dans ma commune". Il est bien en train de remplacer un promoteur privé. Un maire dit : "J'ai accepté de prendre 10 000 rosiers en espérant le bénévolat". C'est bien un maire qui dépasse la simple gestion quotidienne de l'argent de la commune. Le but du montage, c'est de faire l'inventaire des possibilités d'une commune, l'inventaire des capacités d'initiative d'un maire. Et notre rôle c'est de demander : "est-ce que vous savez que votre panoplie c'est ça ?" (e)

Problèmes de définition

L'intention didactique est affirmée. Elle passe à travers un abandon du jargon spécialisé, part de la démarche habituelle de l'interlocuteur auquel on donne à voir des références qui viennent de son univers immédiat, et auquel on propose des solutions concrètes issues de cet univers. Dans ce cas précis la démarche consiste à aller au-devant de l'interlocuteur en le préparant à réfléchir à l'avenir de sa commune.

La campagne "coeurs de village" porte sur des communes en-dessous de 2 500 habitants, ce qui représente 385 sur 419 que compte le département. Il s'agit de villages qui sont loin de formuler une demande précise et qui sont confrontés en revanche à des problèmes de définition.

"Le problème le plus important n'est pas celui de la salle polyvalente derrière la mairie. Le problème est d'abord celui de l'identité du village, même si c'est une identité projetée sur dix ans. Est-ce que je suis un village rural qui meurt ? Est-ce que je peux devenir une petite capitale touristique ? Est-ce que je suis une nouvelle banlieue lointaine ? Est-ce que je suis un village-dortoir ou est-ce que je suis un village actif ? Qu'est-ce que je veux devenir ?" (e)

Quatre catégories

Sur 200 communes contactées, il y a eu 52 inscriptions. Autant dire tout de suite qu'une équipe de cinq architectes dont trois à temps partiel, plus un paysagiste à contrat limité, ne peuvent traiter de front 52 opérations ponctuelles. Le CAUE peut envisager tout au plus d'en traiter la moitié à partir du moment où tous les villages ne posent pas les mêmes problèmes et n'impliquent pas le même investissement. Grosso modo, quatre catégories :

- Les dossiers d'analyse qui portent sur l'évolution du village, et ses possibilités. Ils se complètent par l'établissement d'un plan avec l'état des lieux, la position des commerces, des équipements, les bâtiments à problèmes et les lieux à équiper ou à aménager. Ce dossier s'accompagne d'une estimation financière. Il y en a dix en cours.

- Les dossiers qui ne requièrent pas une analyse aussi poussée de l'habitat parce qu'il y a déjà un POS, un plan de référence ou une opération programmée et où il peut y avoir une réponse immédiate à un problème immédiat. Il s'agit alors d'un

travail de programmation. Elle n'est pas seulement listée. Elle est dessinée.

- Les dossiers critiques, à revoir, où la réponse apportée s'avère inadéquate. Comment traiter l'aménagement d'un rond-point qui est un délaissé de trois routes, par exemple ?
"Il peut arriver qu'un architecte du CAUE se comporte comme le pire des architectes, à qui l'on dit "c'est sur la parcelle 229 que vous travaillez" et qui se borne aux limites de cette parcelle. Il faut alors reprendre le dossier". (e)

- Les dossiers qui relèvent de ce que le CAUE appelle le service des urgences ou le SAMU (*"Comment repeindre la mairie ou bien qu'est-ce que je fais de cette ancienne cure ?"*). (e)

Une dynamique de gestion

L'opération "coeurs de villages" comble un vide. Elle applique un savoir sur l'aménagement des espaces publics et le rôle des équipements sur un territoire délaissé, le monde rural. Reste qu'il ne s'agit pas purement et simplement de l'utilisation de connaissances déjà là, il s'agit d'une exploration. Le village qui devient satellisé par la ville ne se traite pas selon des modèles urbains tout prêts. Pour mener ce travail, le CAUE fait d'ailleurs équipe avec le comité départemental d'aménagement rural, le CDAR. Quels résultats, quelles connaissances architecturales peut-on retenir de cette méthode ? Aux yeux du CAUE, il n'est question en aucun cas de se substituer à une pratique administrative comme celle des POS où il s'agit d'appliquer un pouvoir d'arbitrage que le CAUE ne détient pas. Il s'agit d'un travail sur *"la dynamique de gestion quotidienne"*

des espaces publics" et cela paraît par principe au CAUE antinomique avec l'élaboration d'une méthode.

"Je suis opposée par théorie à la méthode. Je ne crois pas à la méthode en matière d'urbanisme, dit la directrice du CAUE. Chaque cas doit être traité comme un cas particulier et on ne peut pas extraire de méthode à partir de l'opération coeurs de village. Quand on arrive dans un village, il y a un certain nombre de particularités qui peuvent être politiques, géographiques, historiques, foncières et c'est à partir de ces particularités que se fonde la méthode. Dans le village suivant, on en adoptera une autre".(e)

Cette optique est plus qu'une défense de l'empirisme. C'est une défense de "la sensibilité". Et c'est aussi une conception du rôle du CAUE face au maire.

"Ce n'est pas nous qui allons dresser la liste du nombre d'habitants et du nombre d'équipements qu'il faut par habitant, non plus que du type d'équipements en fonction de la taille de l'agglomération. On ne peut se situer que par rapport à un voeu public et l'on ne peut jouer le rôle d'un normalisateur".(e)

On retrouvera toujours dans la bouche des architectes des CAUE une proclamation de foi contre la norme. Il ne faudrait pas en tirer trop vite de conclusions. Entre le refus de la norme et l'abstentionnisme du technicien, il y a un monde.

Cas particuliers

Le pôle d'initiateurs suggère et propose. Il se maintient toujours dans un dialogue, mais il y tient sa place. Dans tel

village qui est devenu une banlieue-dortoir, il va même jusqu'à proposer de donner à traiter un mur qui enclôt un jardin privé par des artistes, en ouvrant de fausses fenêtres qui reproduisent sur la paroi ce qui est caché derrière. Un pur souci esthétique : accentuer l'effet de présence d'un mur de jardin situé au centre du bourg, pour obtenir au lieu d'un carrefour la suggestion d'une place et l'appel d'une promenade. Sans hésiter par ailleurs à déplacer le monument aux morts. C'est dire jusqu' où va la suggestion.

Cet exemple est un cas relativement simple où le dialogue entre l'équipe du CAUE et le conseil municipal permet d'élaborer jusque dans les détails un programme d'aménagement d'une place où les travaux sont adjugés à un entrepreneur et la maîtrise d'oeuvre au groupe d'artistes contacté dès la conception du programme. Le CAUE peut rencontrer des exemples plus complexes.

C'est le cas d'une réserve foncière de 3 hectares à aménager pour accueillir un terrain de foot, une poste avec des parkings et des logements, en s'efforçant d'intégrer ce nouvel ensemble au village : ce qui signifie un soin particulier dans le traitement des accès du terrain en fonction de la circulation du bourg. Le dossier consiste alors en un plan très précis dessiné à l'échelle qui devient pour le maire le guide des opérations. L'exécution des travaux passe par une maîtrise d'ouvrage déléguée, une société d'aménagement prenant en charge l'ensemble de la coordination avec mission de trouver un architecte d'opération comme une entreprise.

Cette façon de travailler implique une préparation minutieuse du programme et tout le problème du conseil en aménagement devient celui du relais entre le programme élaboré par le CAUE et la réalisation effectuée par d'autres équipes.

Codifier les relations

"Une fois le maire éclairé dans ses choix, une fois que le plan devient clair pour lui (les relations entre le terrain de foot, la poste, les parkings et les logements ne sont pas évidentes) ; une fois recensés les partenaires auxquels il peut s'adresser pour réaliser ce programme, tout d'un coup, on n'entend plus parler de lui. On ne sait pas qui il a choisi, on ne sait pas ce qu'il a dit. A la limite, il peut très bien se dire : "on va voir un peu ce qu'ils proposent eux - je saurai que je peux critiquer parce que j'ai mon plan bien caché". Nous, on aimerait que ça se passe différemment. On voudrait être sûrs que notre travail d'analyse se transmette à la société d'aménagement, que ce travail d'analyse ne soit pas complètement absent des propositions qu'elle va faire à son tour, que l'on tienne compte des raisons pour lesquelles on a choisi tel accès au terrain. Il faudrait que le maire s'assure avec nous du suivi de l'équipe qu'il a choisie, ou tout au moins qu'il se fasse conseiller par nous pour suivre la réalisation" (e).

La relation "intimiste" avec le maire est loin de garantir l'investissement - travail du CAUE qui recherche ici l'établissement d'une convention entre les partenaires. Cette convention aurait pour effet de fixer les rôles, de fixer

les conditions dans lesquelles l'aide à la décision peut avoir un sens et un effet à travers un "code de bonne conduite" : l'échange réciproque d'information. Le CAUE se retrouve ici dans une position paradoxale où il devient le confident du maire (*"Jamais le maire ne confierait à une administration tout ce qu'il nous dit"*) (e), sans avoir aucune certitude sur l'utilisation de son travail d'analyse. Les maires redoutent des conflits avec la profession. Pourtant l'habitude se prend de faire appel au CAUE dans des cas où la solution n'a pas pu être débrouillée entre un architecte libéral et la commune, faute d'un programme clair le plus souvent.

Programmation

C'est ainsi que dans une commune de 3 200 habitants d'une zone très urbanisée, le CAUE intervient pour préciser le programme d'aménagement des espaces extérieurs d'un grand terrain planté de quatre équipements en pâtés : une école, un centre médico-social, une église et un foyer du troisième âge. Trois architectes étaient déjà mis en compétition par la commune engagée par ailleurs dans une opération H.V.S. (5). Les architectes ont alors pris en compte les nouveaux éléments de programme, accompagnés d'une mini-étude de faisabilité présentée par le CAUE : diminuer le bruit de la S.N.C.F. et l'impact du surplomb au-dessus du chemin de fer par une végétation dense sur le talus, et surtout organiser les liaisons de la cité avec les équipements en prenant en compte l'extension possible du centre médico-social et l'aménagement d'un petit coin tranquille pour les vieux.

(5) *Habitat et Vie Sociale.*

Le CAUE tient particulièrement à la souplesse de son intervention.

"On n'a pas un produit préétabli à défendre auprès du conseil municipal. On ne défend pas un POS ni un remembrement. On essaye d'établir une relation de liberté et d'échange. Les maires nous font d'ailleurs souvent cette remarque : "c'est la première fois qu'un technicien vient nous voir et nous écoute". Notre rôle c'est d'essayer d'ordonner sur un plan les propositions et d'aider à formuler en termes spatiaux ce qui se présente souvent comme un problème de développement. Et on attend de l'architecte qui prend le relais un effort de présentation formelle. Il y aura autant de réponses qu'il y a d'architectes. La meilleure façon de les susciter étant de soigner minutieusement le graphisme de nos dossiers. On se donne les moyens de le faire".(e)

"Comment ne pas aller trop loin ?"

L'opération "cœurs de village" représente l'investissement de plus longue durée du CAUE et le confronte à un problème nouveau : sa position institutionnelle. Car si le conseil aux communes comble un vide de façon empirique, il ne le comble pas de façon institutionnelle.

La forme d'intervention adoptée par le CAUE ne fait qu'enregistrer ce vide institutionnel : "Comment ne pas aller trop loin?" se demande le pôle d'initiateurs. Le CAUE hésite à se transformer en "structure de production" axée sur l'urbanisme comme si le choix de cette priorité représentait un risque au moment de se faire reconnaître de l'ins-

titution départementale. Plutôt que de se positionner dans une place institutionnelle, le CAUE cherche à préserver toutes les formes d'intervention qu'il a développées jusqu'à présent comme autant de réseaux d'alliance, même si le terrain investi devient de plus en plus vaste et que le manque de relais menace ces activités de dilution.

Le pôle d'initiateurs défend son pragmatisme : *"On n'a pas fait un choix des approches. On adopte une démarche non systématique et qui ne veut pas le devenir. On a des démonstrations à faire et à la limite on voudrait être constamment en démonstration. Ce n'est pas forcément la polarisation sur un objectif unique qui est intéressante. Notre rôle n'est pas de devenir un laboratoire de série. Et ce n'est pas le sens de l'opération coeurs de village. Le contact avec une école est aussi important que l'aménagement d'une place".(e)*

Le pôle d'initiateurs est attaché à son rôle catalyseur et redoute de se figer dans une position institutionnelle. Dans la démonstration à faire, il choisit le moment de l'incitation plutôt que celui de l'application. On peut se demander si le CAUE ne se fixe pas ici à une phase de son développement en évitant de se confronter à un rôle institutionnel, qui signifie une épreuve vis-à-vis de l'administration et de la profession, comme une épreuve vis-à-vis des élus. *"Le rôle du CAUE, c'est de s'orienter tous azimuts parce que l'équipe ne peut pas être opérationnelle dans le sens institutionnel du terme". (e)*

VI - DU BUREAU D'ETUDES A L'ATELIER D'EXPERIMENTATION

L'atelier d'expérimentation est le point limite jusqu'où s'avance un CAUE. Sa façon de travailler dépasse l'expertise légère qui donne aux communes la possibilité de prendre une option sur l'aménagement d'un espace ou d'un équipement public. Il pousse l'étude jusqu'à sa phase préopérationnelle en dessinant le projet. Une collaboration s'engage sur ces données avec un concepteur qui viendra prendre le relais, le CAUE se préoccupant d'évaluer et d'obtenir les financements, d'établir des dossiers techniques et administratifs.

Dans le cas de projets plus expérimentaux, le CAUE assure le suivi de l'opération, mandaté par la commune. Le CAUE investit en temps d'étude ce que l'architecte libéral n'aurait pas les moyens de faire par lui-même étant donné le budget limité des communes rurales. Et l'atelier d'expérimentation s'ébauche au moment où le CAUE se met à fonctionner de fait comme leur organisme de conseil, sur le mode d'un bureau d'études qui rechercherait dans ses propositions des innovations architecturales.

Etant donné l'absence de service alternatif en milieu rural, le conseil aux communes ouvre un champ d'investigation neuf. L'intervention sur le terrain appelle des solutions concrètes au cas par cas. Elles ne se dissocient pas de la technicité : elles passent par elle. L'aptitude à promouvoir une solution adaptée au terrain, l'aptitude à relier le développement des ressources locales à l'aménagement des lieux donne sa légitimité au conseil. L'expert entre dans une relation d'échange avec ses interlocuteurs, la technique se confrontant à la connaissance des usages et des

ressources, la technique les traduisant en potentiel utilisable et pratique.

En ce sens, l'aménagement des communes devient aussi un champ privilégié d'exploration et d'application de "méthodes nouvelles qui collent au terrain" (e) : le CAUE peut alors se trouver en passe de réaliser par lui-même, ou du moins en coopération avec un professionnel libéral, des maîtrises d'oeuvre d'expérimentation, de recherche ou de pédagogie qui illustrent son propos : "Comment inciter une commune, un maître d'ouvrage ou un maître d'oeuvre à prendre le risque d'une innovation si le CAUE ne l'évalue pas lui-même ?" (e).

L'exemple des Pyrénées Orientales

Le CAUE des Pyrénées Orientales est né en avril 1980. Il en vient à ce stade d'interrogation après environ trois ans de pratique du conseil au terme desquels près d'une centaine de communes se trouvent faire appel à lui. Les demandes vont de la réfection d'un mur de soutènement et d'une fontaine à l'essai d'un POS pilote en passant par l'interrogation sur l'opportunité de création d'une ZAC et la restructuration d'un centre ville. Le rythme des sollicitations est tel que l'équipe, composée de trois architectes (plus deux architectes deux jours tous les quinze jours), d'un dessinateur-projeteur, d'un thermicien à mi-temps, d'une écologue agronome et d'une secrétaire, songe à recruter au

(e) Toutes les citations accompagnées de la note (e) sont extraites des entretiens avec les architectes des CAUE.

minimum deux nouveaux architectes à temps plein. L'enracinement du CAUE sur le terrain le pousse à constituer dans de nouveaux locaux un pôle d'attraction : un lieu d'exposition, de documentation et de rencontre.

Au moment où le CAUE se crée en 1980, le conseil d'administration n'a pas d'autre référence que les notions d'assistance architecturale. Ce sont les architectes de l'UNSAFA (le syndicat de l'architecture ne sera créé dans le département qu'à partir de 1982) qui poussent à sa création, ouverts dans ce département rural à une action en faveur de *"la qualité architecturale respectant les particularités locales"*. Le CAUE s'organise donc au départ selon le principe d'une dizaine de permanences décentralisées pour accueillir le public. C'est à partir de cette intervention que le CAUE se fait connaître auprès des maires et s'oriente vers le conseil aux communes. Au point que c'est à travers le conseil aux élus que passe de plus en plus aujourd'hui le conseil aux particuliers.

"Dès que quelqu'un veut faire quelque chose, quand il veut acheter un terrain ou déposer un permis de construire, il va spontanément voir le maire ou les artisans. Si on se contente de voir quatre personnes par demi-journée qui construisent une fois dans leur vie, on n'a pas grande influence dans le département. Le conseil au particulier va de petits conseils juridiques jusqu'à la mise au point d'un projet ou d'un bâtiment. Il se développe sur une gamme très étendue. On ne peut y répondre avec une efficacité assurée qu'avec de grands moyens. C'est un investissement de temps très important que les équipes réduites des CAUE ne peuvent

assumer que très ponctuellement. On compare souvent ce rôle à celui de l'assistante sociale et ce n'est pas faux. Il est plus efficace de trouver des relais auprès des maires et des professionnels, artisans et maîtres d'oeuvre tant que l'on n'a pas les moyens de faire face à cette mission. Il vaut mieux travailler directement en amont : mener avec les élus une réflexion globale sur l'aménagement et le développement des communes. C'est en répondant à leurs problèmes concrets qu'on parvient le mieux à former, informer et sensibiliser. Conduire une action pédagogique, c'est rechercher une solution dans un contexte précis. C'est tout le contraire de l'abstraction. L'information générale ne joue qu'un rôle très limité. Les élus sont saturés d'information et se trouvent très seuls au moment de prendre une décision. C'est là où le technicien doit intervenir".(e)

Allié naturel des communes

Ce mode d'intervention prend forme très tôt à l'occasion d'un contrat de pays, sur une région désertique entre le littoral et la montagne, révélatrice des problèmes névralgiques du département. Pour développer cette région, les élus comptent sur l'essor d'un tourisme d'arrière-pays lié à l'activité rurale, un tourisme à la ferme. L'aménagement de gîtes ruraux, la restauration de bâtiments dans les villages est l'occasion de développer des activités de constructions, de favoriser l'implantation d'artisans, de fixer une ou deux familles supplémentaires dans le bourg, autorisant l'ouverture d'une école ou d'une épicerie.

Dans ce contexte le CAUE devient un allié naturel. Il vient

d'abord sur place à Caudiès de Fenouillèdes pour de petites opérations ponctuelles, organisant des réunions entre particuliers et artisans à la demande de l'adjoint au maire, directeur du contrat de pays. Très vite c'est la question de l'aménagement du bourg en tant que tel qui devient l'objet de ces visites. Il s'agit d'une petite ville fortifiée où nombre de maisons près des remparts se dégradent. La mairie les rachète, leur coût de réhabilitation s'avérant trop élevé pour les anciens propriétaires.

Le but est d'y installer des ateliers-relais. La commune propose à un artisan, un charpentier ou un boulanger, un local qu'elle lui loue à un prix modique pour favoriser son implantation dans le bourg et lui permettre de constituer sa clientèle sans investissement de départ trop lourd. Si l'essai est concluant l'artisan ou le commerçant s'installe définitivement, achète ou construit. Le CAUE travaille à mettre au point des ateliers-relais en conseillant à la mairie la restauration de l'ancien fort. Tenant compte du caractère du village, de l'attrait touristique que représente une ancienne ville fortifiée dans un arrière-pays assez sauvage à 40 km de la mer, le CAUE se préoccupe en même temps de réaménager le centre du village pour accueillir les vacanciers. Cette intervention empêche la dégradation du village qui devenait *"une sorte de dentier plein de trous"* au fur et à mesure que les maisons du fort s'écroulaient.

Architecture et développement

A la manière des interventions les plus courantes des CAUE, l'architecture n'a pas été traitée comme un problème à part,

distinct de l'avenir du village : elle s'est intégrée à tout un programme de revitalisation qui va jusqu'à s'interroger sur la création d'un nouveau village de vacances, satellite du bourg, dont l'activité est essentiellement viticole. La relance économique dans l'arrière-pays passe en effet par le développement d'un tourisme maîtrisé par la population locale. La presse et le bouche à oreille ont très vite démultiplié l'impact de cette intervention qui allait du conseil le plus immédiat (quel coût pour réhabiliter telle maison et où trouver le financement) jusqu'à la réflexion à moyen terme : l'opportunité d'un nouveau village de tourisme.

Il est apparu très vite que le conseil ne pouvait s'en tenir au dialogue, qu'il passait par des études de financement et des propositions dessinées : *"Les maires ont besoin de voir ce que l'on propose pour se représenter une solution, la critiquer, la modifier ou l'adopter"* (e). La pratique du conseil qui va jusqu'à la proposition dessinée, l'élaboration du projet à discuter, est devenue la nouvelle légitimité du CAUE. Elle s'appuie sur la démarche même des maires à la recherche des éléments les plus concrets possibles et de leur traduction visuelle, pour prendre leurs décisions.

Comment aménager un jardin communal le long d'une route nationale très fréquentée ? Ne faut-il pas protéger le jardin par des grilles recouvertes de végétation pour créer un espace à l'abri ? Faut-il démolir tout un quartier pour créer un parking ? La programmation d'une halle est-elle possible dans le bourg ? Que faire de 4 000 mètres carrés de caves viticoles avec leurs murs de brique et leur clocheton ? Y implanter la nouvelle mairie et la poste ou bien en faire un musée

du vin et un petit centre culturel utilisant le caractère des lieux, avec une auberge qui fasse venir du monde ?

On pourrait multiplier les exemples. Mieux vaut dans ce contexte étudier la méthode du CAUE dans un cas précis qui éclaire les rapports entre la commune, la DDE , le CAUE et les architectes libéraux.

Solutions concrètes, solutions alternatives

Dans ce département rural où une seule grosse ville concentre la moitié de la population, où tout le littoral sablonneux est urbanisé pour le tourisme qui investit à son tour la montagne, l'habitude se prend très vite de recourir au CAUE pour résoudre tout problème d'aménagement dans le reste du territoire où l'absence de service technique s'éprouve au jour le jour dans la gestion des communes.

Voici un village dortoir, le Soler, non loin de la principale ville du département. L'objectif du maire est d'aérer son village qu'il trouve trop fermé, captif de ses petites rues. Il souhaite démolir un groupe de maisons, faire une esplanade devant la mairie qui mette en valeur le caractère neuf de la construction. Il prévoit un parking à côté de l'esplanade et demande à la DDE de lui préparer les plans de cet aménagement. Pour 800 000 francs, la DDE propose un parking de 15 places avec quelques jardinières. Elle contacte le CAUE en lui demandant de pousser plus loin l'étude de l'implantation d'espaces verts : *"Prendre un pot de peinture et peindre des arbres en quelque sorte"*, commente le CAUE.

"Quand on est arrivés sur place on s'est rendu compte de la qualité architecturale des bâtiments que le maire et la D.D.E. proposaient de détruire. C'étaient des bâtiments d'habitations de trois étages en brique traditionnelle assez jolie. On a proposé une solution alternative à la démolition parce qu'elle représentait un gaspillage à tous points de vue. On allait créer à la place de ces bâtiments de qualité une zone très grande très vide, que quelques jardinières ne suffiraient pas à animer".(e)

Pour le CAUE il s'agit de conserver ces bâtiments en utilisant les étages pour les associations, le bourg manquant de salles de réunion. Et c'est en creusant les bâtiments, en perçant de grandes arches au rez-de-chaussée transformé en halles couvertes que l'on peut ouvrir une perspective sur la mairie depuis la rue sans créer une zone déserte. "La proposition c'est de transformer le bâtiment en édifice public qui devienne lui-même créateur d'espace public".(e) Quant aux places de parking, rien n'interdit de les trouver sur place quitte à les resserrer. La proposition du CAUE est alors affichée sur les murs de la mairie au cours d'une exposition sur le village.

"C'est peut-être intéressant de voir comment un organisme de conseil peut - et ce n'est pas toujours facile - proposer des solutions qui sont contraires à celles de l'administration, observe le CAUE. Si on y parvient c'est parce que le travail d'études préalables auprès des communes nous a imposés".(e)

Au cours de cette période le CAUE et la profession se sont testés. *"Il y a eu des frictions, jusqu'à ce que les architectes libéraux comprennent qu'on ne leur retirait pas le pain de la bouche, mais qu'on multipliait au contraire les occasions d'architecture. Il y a beaucoup plus de place pour l'intervention d'un architecte dans la solution alternative que l'on propose que dans celle de la DDE"* (e). Cet exemple polémique est assez éclairant. Il ne résume pas les activités du CAUE.

Diagnostics techniques

C'est ce mode d'intervention où le CAUE pousse en avant la solution technique aux problèmes d'aménagement qui fait de lui un interlocuteur crédible que les maires recherchent comme partenaire de réflexion. *"Au départ, quand il s'agit de dire : cette maison est encore en bon état, vous pouvez la réhabiliter, cela vous coûtera 1 500 francs le mètre carré ; on peut à la rigueur s'en tenir au conseil oral. Mais c'est loin d'être assez précis pour aider le maire dans sa décision. Quand on vous interroge sur l'opportunité de l'implantation d'une ZAC, sur la surface de terrain à urbaniser, on ne peut pas rester dans le vague. Dans la troisième ville du département, Ilhe sur Têt, c'est le problème qui se pose et la question du maire a été très précise. Il nous a demandé d'apporter un diagnostic"*.(e)

La place privilégiée qu'occupe au bout de trois ans le CAUE dans la réflexion sur l'aménagement a été préparée par une série d'études subventionnées par le Conseil Général et l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie : la mise au point de dossiers techniques et financiers pour la programmation d'économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables dans

les bâtiments publics d'une trentaine de communes, soit 150 bâtiments plus les bâtiments départementaux comme le tribunal, la bibliothèque, les archives départementales, etc... Le dossier peut aller jusqu'à la proposition de solutions architecturales comme le dessin de serres solaires en façade pour des écoles, la création d'espaces tampon contribuant à climatiser d'autres bâtiments, ou l'utilisation d'un bardage et d'une isolation extérieure. Le dossier se complète toujours d'une étude de coût, de rentabilité et d'amortissement jusqu'à la recherche de financements.

Le CAUE acquiert dans ce fonctionnement une caractéristique de bureau d'études qui lui permet par ailleurs de pousser plus avant la pédagogie sur l'économie d'énergie et l'utilisation de matériaux nouveaux.

Spécialistes

Pour éviter de "passer du coq à l'âne" et de se disperser dans un mode d'intervention trop éclaté, le CAUE a cherché à se spécialiser dans l'expérimentation de l'architecture bioclimatique. *"Quand on dit qu'on se spécialise, on caricature un peu les choses, mais c'est pour mieux se démarquer des missions trop générales qui sont dévolues au CAUE et qui demanderaient des moyens colossaux. C'est vrai que sensibiliser, informer en matière d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, à la fois le grand public, les professionnels, les artisans, l'administration et les élus, le milieu scolaire, etc... C'est complètement hors de portée et hors de proportion avec les moyens qui nous sont donnés. Donc au départ, on a essayé de comprendre quels étaient les besoins du département. On a cherché à travailler sur des priorités qui constituent une sorte d'épine dorsale du CAUE". (e)*

En assumant le rôle de technicien, le CAUE prépare le terrain à la pédagogie d'innovation en architecture dont il se veut porteur dans le département. Son champ d'application privilégié, c'est l'aménagement des communes de l'arrière-pays, zone en perte de vitesse entre les deux pôles touristiques de la montagne et de la mer où les villages se désertifient et où s'implantent déjà anarchiquement des résidences secondaires. Mais dans ce département qui se place dans les cinq premiers rangs pour l'activité de construction, le bâtiment devient une source de relance économique en même temps qu'un élément vecteur de la recherche d'innovation.

Architecture traditionnelle, architecture bioclimatique

La réflexion sur la ZAC de la troisième ville du département par exemple devient l'occasion de s'interroger sur l'intégration des données climatiques dans l'urbanisme.

"L'urbanisme tient compte de la forme des rues, de la forme des places, du coût d'investissement des voies de circulation. C'est très rare qu'il prenne en compte les éléments climatiques. Or le climat de la région est très excessif, très ensoleillé et très venté. Dans l'architecture traditionnelle, on a l'exemple de villages construits sur un piton, plein sud, les maisons étant étagées sur la pente de façon à ce que toutes profitent du soleil en même temps que la colline les protège du vent. L'architecture traditionnelle tenait compte du climat pour l'implantation de l'ensemble du village. Les maisons se protégeaient du nord et de l'ouest d'où venait beaucoup de pluie. Des treilles placées devant la façade sud permettaient de les ombrager sans nuire à l'ensoleillement d'hiver. Les platanes taillés en couvert au-dessus des places jouaient le même rôle.

Ces données de base peuvent être utiles à l'architecture contemporaine. On peut s'en préoccuper dès l'organisation des plans de masse, pour aménager des espaces publics protégés des vents et ombragés l'été. Au contraire de l'architecture néo-régionaliste qui copie l'aspect formel de l'architecture traditionnelle sans en comprendre le sens, on peut transposer dans l'architecture contemporaine les données bioclimatiques. Et ce que l'architecture traditionnelle réalisait avec des moyens limités peut être alors optimisé".(e)

En se voulant divulgateur de l'architecture bioclimatique, le CAUE cherche à diffuser une méthode de conception où prévaut l'économie de moyens, la richesse d'expression architecturale étant recherchée dans le travail du matériau lui-même, les volumes et les formes. Dans un département particulièrement réceptif à la recherche sur l'utilisation de l'énergie solaire, il vise à promouvoir une conception plus évoluée.

"Il ne s'agit plus seulement de poser un capteur solaire sur un toit. Des éléments directement architecturaux dans une composition d'ensemble adaptée remplacent très efficacement les appareillages. A un radiateur ou un capteur qui n'apporte que de la chaleur, on substitue un lieu qui apporte un agrément : une serre, une véranda, c'est une véritable pièce. Avec l'architecture bioclimatique en tout cas, on ne cherche pas à remplacer une panacée par une autre. On vise à renouveler les sources de réflexion sur la conception générale de l'habitat. Et cette conception de l'habitat s'oriente vers une architecture qui colle à la région, en s'adressant à des gens, à un paysage, à un climat bien particulier." (e)

Economie d'énergie, économie de moyens, qualité des matériaux

C'est ici que le CAUE se veut atelier d'expérimentation, sur les méthodes d'aménagement, comme sur le travail des matériaux. L'effort pour faire connaître des matériaux locaux traditionnels qu'on ne sait plus utiliser ressemble à bien des tentatives entreprises par les CAUE. C'est la façon de procéder qui est différente.

Le CAUE part de l'idée qu'il faut faire pour donner à voir et s'efforce de participer directement à l'expérimentation. Il se préoccupe par exemple d'étudier avec la Chambre des Métiers les raisons pour lesquelles le bois canadien arrive moins cher que le bois exploité sur place, en montagne, comme les raisons pour lesquelles la grande majorité des chalets de tourisme arrivent préfabriqués de Suisse ou des pays nordiques, leur architecture étant de surcroît tout à fait plaquée sur la région. Il suscite l'organisation d'une association avec l'ensemble des professionnels de la filière bois, forestiers, scieurs, menuisiers et charpentiers de la région^{et} la première action de l'Association de la Promotion du bois de Cerdagne et Capcir est de créer une bourse du bois : dès que l'on procède à une coupe, elle est proposée aux professionnels du bâtiment, ce qui permet de recenser les besoins.

D'après le CAUE on peut alors observer que le surcoût n'est pas dû à la qualité du bois, mais à son mode d'exploitation et de transformation. Les scieurs répondent à la demande au coup par coup, et il n'existe aucune standardisation de la coupe qui permette de préparer le bois à l'avance et de le stocker. Pour vérifier ces hypothèses, le CAUE commande au centre

technique du bois une étude sur la qualité du bois local et son utilisation dans la construction, tout en préservant les efforts de gestion immédiate. Nombre de communes confient la gestion du bois à l'Office National des Forêts et le CAUE se préoccupe de réunir la DDA et l'ONF (1) pour étudier ensemble une gestion plus rationnelle du point de vue de l'exploitation.

Pour développer la filière bois locale, le CAUE mise avant tout sur la commande publique : construire une mairie en bois près d'une station de ski importante par exemple. Le président du CAUE, qui en est le maire, est en l'occurrence un élément de décision favorable.

Le CAUE se sent en position de convaincre d'autres élus qui puissent susciter sur place une architecture de bois adaptée à la région tout en permettant de résoudre un problème d'environnement : les forêts mal exploitées sont mal entretenues et se dégradent. Plutôt que de lancer un appel d'idées sur l'architecture, le CAUE préfère prendre les choses beaucoup plus en amont, en misant sur la commande publique, et ses effets d'entraînement : la formation de professionnels.

Le bois ne représente que l'une des facettes de la recherche du CAUE sur les matériaux. Elle est partie prenante d'une réflexion sur la baisse du coût de la construction, d'une conception de l'habitat économe en moyens et en énergie. Il n'est pas si facile de la faire passer dans la pratique.

(1) *Direction Départementale de l'Agriculture
Office National des Forêts.*

Pourtant, aux yeux du CAUE, cette démarche, liée à l'architecture bioclimatique, a une valeur pédagogique en elle-même parce qu'elle touche au fond des choses en permettant de réfléchir à la fois sur l'architecture traditionnelle et sur l'architecture contemporaine.

"Toute la construction contemporaine vise à faire des économies sur le matériau grâce à l'industrialisation. Ce n'est peut-être pas la logique la plus évidente quand on songe au coût du transport, et au vieillissement de la nature. Il y a des matériaux traditionnels de construction qui sont des matériaux locaux dont il faut étudier les procédés pour une mise en oeuvre contemporaine".(e)

Acteur direct de l'innovation

Et de ce point de vue le CAUE se veut acteur direct de l'innovation en utilisant son rôle charnière entre les milieux professionnels et les chercheurs. Tenir un colloque international sur l'insertion solaire dans l'architecture et l'agriculture parrainé par l'UNESCO et organisé en collaboration avec la faculté des Sciences et le Crédit Agricole du département, n'est pas dans les habitudes des CAUE. Ici l'on songe à renouveler l'expérience à propos de l'urbanisme bioclimatique en tirant le bilan du premier colloque. *"Ces rencontres permettent des synthèses qu'on ne trouve pas forcément dans les livres. Elles exercent un effet d'incitation auprès des chercheurs comme des ingénieurs ou des architectes. Au lieu de centrer la réflexion sur la technique pure, ce genre de rencontre s'efforce d'intégrer la dimension pratique des choses. Par exemple, on s'est rendu compte à l'occasion de ce colloque que la recherche*

sur l'utilisation de l'énergie solaire en agriculture et en architecture est organisée de manière totalement séparée. Il n'est pas impossible de penser que la recherche dans un domaine puisse servir dans l'autre. Les serres par exemple représentent un élément très important de l'architecture bioclimatique. Elles sont souvent très chères, alors que l'on arrive à construire des serres agricoles très bon marché. Rien n'interdit de se demander si des systèmes utilisés dans l'agriculture ne peuvent pas être utilisés dans l'architecture. La jonction de la réflexion ne s'est pas opérée au cours du colloque. Ce serait une piste à défricher lors d'une autre occasion. En tout cas il est important que des chercheurs de haut niveau international rencontrent des praticiens s'ils veulent trouver des débouchés à leur travail et il est indispensable que les praticiens se familiarisent avec les techniques de pointe s'ils ne veulent pas rester à la traîne".(e)

Un relais : la commande publique. Un atout, la technicité

Connecter la recherche de pointe à ses terrains d'application est l'un des rôles que le CAUE s'est assigné. Sa méthode, c'est de susciter une commande publique d'innovation. Dans cette façon de faire entre en jeu l'expérience propre de la directrice du CAUE : "Ce que je réalise comme architecte libérale de façon marginale et ponctuelle, est un laboratoire d'expériences qui peuvent trouver avec le CAUE un champ d'application beaucoup plus vaste".(e)

Les opportunités sont au départ elles aussi marginales et rares. Elles peuvent avoir un effet d'entraînement. Encore faut-il les saisir et développer leurs possibilités. Le projet

d'autoconstruction d'un lycée d'enseignement professionnel à Villelongue dels Monts est l'un de ces exemples. Initialement, la demande du proviseur est très limitée : que le CAUE participe à l'animation des équipes et les aide à travailler à la conception du foyer des élèves. L'intention du proviseur est de mener une expérience pilote à travers l'auto-construction.

Le CAUE propose de la pousser plus avant et d'intégrer des techniques nouvelles dans la conception même de l'ensemble du nouveau lycée. L'établissement forme de futurs entrepreneurs ; il comporte une section dessin qui travaille sur des plans d'architecte qui datent de vingt ans. L'autoconstruction peut être l'occasion de former les élèves à des techniques de projet contemporaines, et d'expérimenter les notions d'architecture bioclimatique. Les obstacles à cette ambition ne sont pas mineurs. Initier des élèves à des techniques que les artisans ne maîtrisent pas obligatoirement peut créer un climat désagréable sur le marché du travail.

Tenant compte de ces difficultés, le projet d'autoconstruction d'un lycée en briques de terre crue est prévu avec une entreprise. Il s'établit sur une durée de cinq ans pour s'adapter au rythme des cours. Pour prendre la responsabilité de la maîtrise d'oeuvre deux architectes libéraux sont associés à l'équipe du CAUE, qu'il faut convaincre à leur tour sur l'utilisation de briques de terre crue. Les maisons bioclimatiques réalisées par la directrice du CAUE dans un autre département servent d'argument. Le Ministère de l'Education Nationale finance la phase d'étude et l'expérience doit démarrer par la réalisation du foyer. L'initiative, singulière, s'organise à une échelle suffisante pour créer un précédent dans le département.

L'exemple est suivi dans son principe par le maire d'un village viticole qui adopte à Rasiguères l'idée de réaliser à son tour une Maison du Temps Libre en briques de terre crue, autour d'un système constructif en bois que le Ministère lui délivre sous forme de subvention. Des stages de formation s'organisent sur l'emploi de matériaux locaux avec l'aide de l'ANPE et cet ensemble d'initiatives donne l'opportunité au CAUE d'acquérir une machine à fabriquer des briques de terre crue qui doit être rentabilisée à ces trois occasions.

Dans ce contexte, il n'est pas exclu que le CAUE réalise directement quatre maisons bioclimatiques pour une société de H.L.M. Cette perspective engagerait le CAUE dans la maîtrise d'oeuvre d'expérimentation. *"Il est illogique que ce rôle du CAUE ne soit pas prévu et la nouvelle loi sur l'architecture devrait l'intégrer. Comment peut-on concevoir la pédagogie en dehors de réalisations concrètes ? La pédagogie, c'est faire avec les gens. Promouvoir la qualité de l'architecture, c'est être partie prenante de l'expérimentation". (e)*

Ici, l'architecte du CAUE joue délibérément la carte de la technicité, et c'est à travers l'épreuve même de la technicité qu'il vise à exercer son rôle pédagogique en s'investissant dans la recherche d'expérimentations et d'innovations dont le champ d'application est la demande publique. Dans ce contexte le CAUE doit franchir un seuil ou faire marche arrière; il se situe en position de se faire reconnaître comme agence technique départementale avec des missions spécifiques de service public : celles du technicien pédagogue, du technicien expérimentateur, à la recherche de filières locales de

développement. Investie de telles missions, l'agence technique départementale est soeur jumelle de l'atelier public départemental, même si son tremplin est l'aménagement des communes rurales. Reste que le seuil est loin d'être franchi et que ce cas-limite de CAUE peut rencontrer des blocages institutionnels qui l'obligeraient à faire marche arrière.

En trois années d'expériences accumulées, le CAUE a comblé le vide de façon opérationnelle cette fois, sinon de façon institutionnelle. Il s'est constitué en bureau d'études, service technique des communes rurales, visant à diffuser des connaissances précises sur l'aménagement des espaces publics et le rôle des équipements dans ce type de territoire. L'aide à la décision offre alors l'occasion de susciter une commande publique éclairée. Il a esquissé les premières initiatives d'un atelier d'expérimentation, en s'appuyant sur les professionnels, chercheurs, architectes, techniciens et fabricants de matériau pour amorcer dans le département un début de recherche appliquée. Il retrouve alors la commande publique comme rouage essentiel de l'innovation.

Prenant du recul, mesurant les limites de sa marge de manoeuvre, le CAUE ébauche tout juste en perspective ce que pourrait être un véritable atelier d'expérimentation, portant à la fois sur la démarche technique et sur la démarche de conception.

VII - CONCLUSION

L'histoire des CAUE depuis les premiers pas de l'assistance architecturale en 1969 dans un département d'avant-garde, le Lot, est constamment faite de surprises. L'institution n'est jamais définie dans un rôle stable et pour ces raisons mêmes, elle ne cesse de recentrer ses axes, au fur et à mesure qu'elle découvre elle-même son propre terrain d'intervention. Les CAUE ont été créés par une loi, imposés dans les départements par les préfets, mais jamais la loi ou l'administration centrale n'ont prévu que ces associations à statut privé présidées par un élu aient une autre vocation que pédagogique.

Les associations de préfiguration s'appelaient parfois ateliers d'assistance architecturale. Trop évocateur sans doute d'une notion de production, ou d'une concurrence éventuelle avec les agences libérales d'architecture, le terme d'atelier a disparu du CAUE où s'impose seule la notion de conseil.

Du point de vue de l'administration, on considère le plus souvent au départ que *"c'est le service concret à l'usager qui est fondateur d'une pédagogie plus large en direction des usagers et des élus"* (1). La pédagogie consiste à ne plus traiter le candidat constructeur, pétitionnaire du permis de construire auprès de la D.D.E. comme un administré, mais précisément comme un usager dont il s'agit de respecter les droits. D'où le déplacement des architectes conseillers hors

(1) Note interne: Onze questions sur les CAUE. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Direction de l'Architecture. Juin 1980.

de l'administration, leur rapprochement auprès des élus et l'élargissement de leur vocation pédagogique.

Enregistrant ce déplacement, une note interne de la Direction de l'Architecture précise cependant en juin 1980, dans *Onze questions sur les CAUE*, les limites dans lesquelles il doit se contenir. "Le CAUE veut rester léger : "créateur de pratiques", il cherche à faire faire plutôt qu'à faire lui-même. A la demande d'un maire, le CAUE procède à une expertise légère et le dirige vers le professionnel ou le service compétent. Le CAUE "fait émerger la demande des élus" : c'est un rôle à la fois fondamental et compatible avec une structure très légère".

Cette situation institutionnelle est paradoxale. Elle ressemble un peu à ce que les psychanalystes appellent une situation d'injonction contradictoire où l'on commande à un sujet à la fois de faire et de ne pas faire. Situation perverse s'il en est.

Pourquoi ? L'injonction contradictoire de l'administration centrale naît d'un malentendu, car elle continue longtemps à croire que l'atout majeur des CAUE est le service au particulier.

Dans une note de réflexion très argumentée intitulée *CAUE et Pouvoir Local*, publiée en août 1981, Denis Verret, ancien responsable de la division pédagogie et conseil architectural de la Direction de l'Architecture, continue sur cette lancée même s'il observe avec netteté cette situation nouvelle :

"Les CAUE se sont installés dans le réseau des décideurs actuels ou futurs de l'espace, fait et force". Cette note

d'août 1981 mériterait d'être soigneusement analysée. L'auteur s'interroge sur le rôle des CAUE au moment de la décentralisation. Il annonce d'entrée de jeu que c'est en devenant un enjeu local que le CAUE, *"belle innovation technocratique"* au départ, a acquis un début de légitimité et il propose que le CAUE devienne plus que l'instrument de la décentralisation, l'agitateur de la décentralisation. C'est même le titre de l'un de ses chapitres. Vaste programme qui tourne cependant assez court.

Quelques lignes plus loin, l'auteur précise sa pensée. Le futur rôle des CAUE dit-il est d'être *"le poisson-pilote des DDE"*. Entendez qu'une petite équipe de cinq à six architectes en moyenne, dont la moitié à temps partiel, va parcourir avec son agileté et ses antennes sensibles le terrain que la lourde machinerie des DDE, avec ses mille employés par département, est appelée à investir. Le rôle de poisson-pilote est peut-être une incitation au flair et à la mobilité, ce n'est pas la définition très claire d'un statut institutionnel. L'auteur d'ailleurs s'en explique. Ceux qu'il appelle les architectes aux pieds nus ont quelque chose de plus à faire valoir dans la décentralisation.

"D'où viendra cette valeur ajoutée de l'expert du CAUE, demande-t-il? De son exterritorialité relative : c'est-à-dire qu'homme de terrain, il sait ce dont il parle, mais homme de plusieurs terrains il sait ce qui se passe ailleurs : sa zone d'expertise est large, ses rencontres avec ses collègues permettent une réflexion critique sur les pratiques de chacun. Sa pratique professionnelle enfin est diversifiée, à la fois dans

les publics qu'il doit entendre et servir (élus, professionnels, habitants, pétitionnaires, associations), et dans la nature des prestations qu'il a à fournir (pédagogie générale, très appliquée, expertise légère, etc...)".

Cet homme de tous les terrains est un homme du face à face et du contact : il risque fort de rester institutionnellement parlant l'homme de nulle part. Il appartient à une structure d'animation désarticulée entre des pratiques éclatées dont la seule unité serait la vocation pédagogique, le seul pivot le conseil à l'utilisateur encadré en amont par l'information des élus, en aval le perfectionnement des artisans, la formation de l'enfant s'adressant toujours au futur candidat constructeur qui reste la préoccupation majeure de l'administration centrale en 81. Bref, l'homme de tous les terrains est un homme dispersé dans ses allers et retours entre des lieux et des gens différents. L'illusion pédagogique, c'est de croire qu'il peut tisser une trame active entre tous ces liens.

Dans ces allers et retours entre "tous les terrains", l'architecte aux pieds nus affine une sensibilité dont l'expression est perceptible ici et maintenant, dans le vif de la parole et du face à face. Il n'affirme pas encore une méthode ni une technicité.

Confrontée quotidiennement aux problèmes de la maison individuelle en difficulté avec la procédure du permis de construire, la pédagogie du CAUE s'appuyait sur les références locales, c'est-à-dire les références traditionnelles et celles de tous les jours, avec une difficulté manifeste à développer une culture formelle liée à l'architecture contemporaine.

" L'architecture contemporaine, qu'est-ce que c'est ? C'est celle qui passe par les procédures directement commercialisables. Statistiquement parlant, c'est la fermette à petits carreaux. La dominante, celle qui fait la compétition des architectes entre eux, c'est l'architecture des HLM C'est un modèle inconscient qui se diffuse. Ce n'est pas du tout un produit adapté". (e).

Mis en position d'observateur critique, désinvesti de toute production, l'architecte du CAUE peut développer une idéologie du désengagement formel. La maison individuelle de l'utilisateur de tous les jours n'est pas la maison de l'architecte et devant ce fossé, les architectes des CAUE n'avaient pas de réponse à apporter en dehors d'une approche sur l'intégration urbaine, ou une approche sur l'intégration locale. Avec un malaise cependant qui se manifeste dès les premiers bilans de l'assistance architecturale :

"Où s'arrête le respect du site, où commence le pastiche qu'elle refuse comme un affront à la création architecturale ? Le discours de l'intégration est loin d'être éclairci", écrivait Odile Jacquemin dans le numéro spécial d'AMC en 1978. On peut à cet égard penser que si les architectes des CAUE avaient été en situation de produire de l'architecture, leur malaise aurait été moins grand et qu'ils auraient tenté des approches formelles.

En 1983, le malaise persiste toujours, même si les architectes des CAUE font plus aisément le partage entre l'architecture

(e) Toutes les citations accompagnées de la note (e) sont extraites des entretiens avec les architectes des CAUE.

domestique quotidienne à laquelle ils sont confrontés et la création architecturale.

"Du point de vue de la vie quotidienne, l'architecture apparaît toujours comme une musique jouée trop fort dans l'appartement du dessus. Dans quelle mesure peut-on nommer des spécialistes pour contrôler ce mode d'expression ? La question n'est pas réglée. Personne ne demande comment habiter. Les gens demandent seulement une assurance pour le passage du permis de construire" (e).

Reste qu'avec le transfert des compétences, les maires vont devoir prendre en charge eux-mêmes la délivrance du permis de construire et seront enclins à développer une demande croissante vis-à-vis des CAUE.

De leur point de vue, la réponse se dessine déjà : *"ce n'est pas avec des règles administratives seulement, c'est avec des principes élémentaires d'urbanisme et d'aménagement que l'on peut réguler le permis de construire" (e).*

"L'appropriation populaire sur l'espace passe par une réhabilitation du droit privatif sur son propre toit. .../... CAUE, n'étouffez personne !" concluait Denis Verret. Injonction contradictoire, encore, cet appel à conseiller suivant des normes établies par les communes et à laisser faire dont les CAUE se tirent d'ailleurs fort bien avec leurs habitudes de désengagement critique.

Reste qu'en accompagnant empiriquement les communes dans leurs décisions sur l'aménagement, les CAUE ont amorcé un véritable

renversement de perspective. Sur le devant de la scène, ce n'est plus la maison individuelle qui passe mal le cap du permis de construire qui focalise l'attention, c'est la maîtrise de l'espace et des équipements publics ; plus précisément, c'est la maîtrise du développement urbain et économique de la commune qui devient la clé de l'aménagement : la clé cette fois de l'appropriation populaire de l'espace pour reprendre un vocabulaire qui a cours.

Le CAUE entre alors véritablement dans une logique de service public. S'affirme-t-elle de la même manière et avec le même impact suivant le type de CAUE : le brain trust d'animateurs, le pôle d'initiateurs ou bien le bureau d'études-atelier d'expérimentation ne relèvent pas de la même logique.

Le brain trust d'animateurs, création des grosses agglomérations urbaines reste encore dans une démarche pédagogique pure où il prépare les communes à se doter d'outils techniques adaptés. Il joue un rôle aiguillon essentiellement dans la phase d'étude préopérationnelle, introduisant par la concertation les fameuses données sensibles qui échappent aux techniciens dans la mise au point des programmes.

Dans les communes rurales où la défaillance des services techniques et des crédits est flagrante, les CAUE ont détecté un rôle neuf. La pédagogie ne porte plus seulement sur la démarche sociale de la programmation, elle expérimente des solutions neuves.

Le pôle d'initiateurs peut jouer à l'occasion le rôle d'une sorte de maître d'ouvrage informel, même s'il conçoit plutôt

son rôle comme une pédagogie de gestion quotidienne des communes. Le bureau d'études-atelier d'expérimentation pousse plus loin la collaboration. Il est le seul à mettre au point une solution technique directement opérationnelle, même si d'autres architectes prennent le relais dans la phase de réalisation.

Un point commun rapproche ces deux types de CAUE. Pour eux, le point d'appel de l'innovation, c'est l'urgence de la recherche d'activités de maintien dans les zones menacées de dépeuplement ou bien dans les villages qui survivent parce que la ville les rattrape. C'est le paradoxe ou la contrainte de leur intervention : développer l'innovation à partir d'un principe d'économie de moyens, en puisant dans les ressources locales.

Le pôle d'initiateurs limite son rôle à l'impulsion de la recherche et de l'expérimentation.

Le bureau d'études-atelier d'expérimentation joue directement la carte de la technicité. Il accélère d'autant les phases de l'expérimentation, même s'il n'est pas le seul engagé dans l'expérience, ayant tout à gagner à entraîner la profession libérale dans le jeu.

C'est là où la logique du service public se précise, le CAUE devenant lui-même l'outil technique de préparation de la commande publique, force d'entraînement de l'innovation dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. L'architecte aux pieds nus, homme de tous les terrains, n'est pas un homme de service public. Il est plutôt engagé

dans une logique d'advocacy-planning, de défense de l'usager. L'architecte conseil des communes est engagé en revanche pleinement dans cette logique du service public, de manière empirique toujours, opérationnelle parfois, institutionnelle jamais.

Ce sont là les obstacles sur lesquels bute le développement des CAUE deuxième manière. Le bureau d'études-atelier d'expérimentation n'est qu'un cas de figure limite, en posture de devenir peut-être une agence technique départementale d'architecture; mais l'ensemble des CAUE est loin de se situer dans cette position institutionnelle, alors même que l'administration centrale renonce à orienter une politique au moment où se met en place la décentralisation. *"Faites-vous reconnaître sur le terrain!"*. Telle était sa formule lors des journées de la Rochelle les 4 et 5 novembre 1982. Or, le conseil aux communes oblige les CAUE à se confronter à la fois au rôle des administrations de l'équipement et à l'ensemble de la profession.

"On découvre un domaine dans lequel personne n'intervenait et dans lequel on apporte un savoir-faire et des pratiques que personne ne peut développer à notre place ; mais pour l'administration, l'urbanisme, c'est les ingénieurs. Ce ne sont pas les architectes. Les architectes, leur affaire, ce sont les fenêtres, c'est la pente des toits, c'est la couleur des façades. Point. Là, il y a un rapport de corps qui va être très institutionnalisé du fait de la décentralisation. Le risque, c'est de se retrouver avec une conception hyperhiérarchique qui va encore une fois exclure des gens, des architectes à pratique professionnelle publique, comme à chaque fois qu'il y a eu remaniement au sein de l'administration de

l'Equipement ; c'est-à-dire que les ingénieurs des Ponts vont reprendre du poids, les ingénieurs T.P.E. vont suivre et les architectes seront encore une fois les cinquièmes roues du chariot. Ils accepteront ou pas d'être celui que le subdivisionnaire désignait d'une phrase quand on allait en subdivision: "mon architecte va vous répondre !" (e).

Le ton de cette citation exprime bien le climat d'incertitude dans lequel les CAUE en général se représentent leur position institutionnelle face aux D.D.E. dans les départements. Face aux architectes libéraux, les positions sont plus nuancées. *"Le CAUE ne peut pas développer un secteur de concurrence avec les professionnels libéraux. Le CAUE a des effets induits sur les carnets de commande. Il suscite de l'architecture. Il est confronté à un problème de coopération avec la profession locale. Le CAUE ne peut pas apparaître comme une agence rivale. Il doit constamment faire la preuve que son intervention qui frise la maîtrise d'oeuvre a un rôle incitatif et pédagogique. Il doit pousser les architectes libéraux dans leurs retranchements, exercer un effet d'entraînement sur les qualités des projets. Il faut qu'on resserre nos liens avec la profession, qu'on l'associe à la réalisation du projet, tout en profitant de notre situation pour que l'étude préalable ne soit pas polluée par la problématique du constructeur. On ne peut pas être à la fois juge et partie". (e).*

Cette analyse semble hésiter entre deux positions, développer une relation d'association avec les professionnels libéraux ou bien, en revanche, s'en tenir à une division stricte du travail : programmation, réalisation. Tout dépend en pratique de l'échelle des projets ; reste qu'un tel point de vue écarte

la pratique d'expérimentation commune, fondée sur la coopération du CAUE et des libéraux et qui peut être un principe de l'innovation architecturale à partir de la commande publique. Ce point de vue contradictoire trahit les difficultés tactiques dans lesquelles les architectes des CAUE sont enfermés.

De l'architecte aux pieds nus au conseiller technique des communes, il y a toute une distance à franchir : l'espace propre du service public.

Le poisson-pilote s'est faufilé entre les mailles du filet et s'inquiète après coup de ne pas être repêché : "Comment ne pas aller trop loin ?".

La tranquille assurance du bureau d'études-atelier d'expérimentation tranche avec ces incertitudes idéologiques et institutionnelles. Au point que l'on peut se demander devant ce cas-limite si l'atelier départemental n'est pas en fin de compte l'expression institutionnelle du poisson-pilote. Le titre d'atelier départemental serait sans aucun doute plus évocateur que le sigle du CAUE, assez hermétique en lui-même. Mais au-delà des mots ce cas-limite découvre un potentiel sur lequel réfléchir.

Le bureau d'études-atelier d'expérimentation est fondé sur une petite équipe qui allie la fameuse sensibilité CAUE à la performance technique. Elle va des lieux aux gens avec l'adresse et le flair du poisson-pilote en effet et de ce va et vient entre les uns et les autres, elle tire cette fois plus qu'un sens du terrain : une méthode d'investigation, un savoir-faire technique directement opérationnel et transmissible, une méthode

de pédagogie active fondée concrètement sur la solution de problèmes d'aménagement et si l'occasion s'y prête l'application pratique d'innovations.

D'observateur critique des procédures, des institutions et de l'architecture, le CAUE devient acteur de l'aménagement avec ses partenaires locaux, élus, professionnels, usagers. Il intervient dans la place désertée par les institutions, les communes rurales. L'expérimentation et l'innovation y trouvent-elles leur terrain le plus favorable ? "Essayer de faire avec" est en tout cas le maître mot de ces architectes qui sont sans aucun doute en train de susciter une dynamique professionnelle neuve, animateurs et techniciens tout à la fois. Car l'essentiel de leur méthode est l'attention portée aux lieux et aux usages.

C'est en ce sens que le conseiller technique des communes préserve l'héritage de l'architecte aux pieds nus : au moment où la technique de sensibilisation peut devenir sensibilité technique.

VIII - ANNEXE : DEROULEMENT DE L'ENQUETE ET METHODOLOGIE

1 - UNE CONCEPTION SPECIFIQUE DU METIER D'ARCHITECTE

2 - LES EXPERIENCES SIGNIFICATIVES

Contenue dans les limites de six mois, cette recherche ne prétend pas rendre compte d'un échantillon représentatif d'expériences, mais vise à l'exposé d'exemples significatifs. Le parti pris méthodologique est le suivant : face à un mouvement qui cherche ses orientations, ce ne sont pas les exemples moyens qui rendent le mieux compte des tendances en jeu. Ce sont le plus souvent les pointes avancées d'un mouvement qui permettent d'exprimer de façon éloquente les potentialités d'un phénomène plutôt que l'observation des pratiques moyennes. Ces pointes avancées accusent les traits ailleurs estompés et permettent de déceler les lignes de force. C'est cette dynamique professionnelle et ses contradictions que l'exposé des exemples cherche à traduire dans le cadre de cette recherche. En choisissant les acteurs les plus engagés et les CAUE les plus typiques des tendances à l'oeuvre dans ce mouvement.

1 - UNE CONCEPTION SPECIFIQUE DU METIER D'ARCHITECTE

Une question préalable ne pouvait être étudiée : quelle est la spécificité des architectes des CAUE ? Commencer à y répondre impliquait une série d'entretiens axés sur l'itinéraire professionnel et les représentations du métier propre aux interlocuteurs choisis : les directeurs des CAUE.

A - La sélection du groupe

Quinze directeurs ne constituent pas un échantillon statistiquement représentatif des 90 CAUE. Le but recherché ici, c'est la constitution d'un groupe significatif suivant des critères précis : les porte-paroles les plus actifs, en repérant les acteurs au cours des stages :

- le stage de Royaumont sur le Pouvoir de l'enfant et la ville, organisé les 7,8 et 9 octobre 1982.
- Le stage de Cahors sur la programmation, organisé après une journée de "visite critique" à la Bibliothèque Centrale de prêt récemment aménagée avec le concours du CAUE du Lot, les 13, 14 et 15 octobre 1982.
- Les journées de la Rochelle, les 4 et 5 novembre 1982 organisées par la Fédération des CAUE et le CAUE de la Charente Maritime sur le rôle des CAUE au moment de la décentralisation et du transfert des compétences.
- La journée de Lille sur le "Projet Urbain", le 13 janvier 1983.

Ces stages ne représentent pas dans le cours de cette enquête un objet d'étude en soi, même s'ils révèlent des thèmes de débat, des préoccupations professionnelles et des comportements. Occasions de rencontres personnelles autant que d'échanges et d'information free lance, ils m'ont permis de me familiariser avec les façons de dire et de faire du milieu des CAUE. Ils m'ont donné l'opportunité d'un contact direct avec

les protagonistes des entretiens à organiser. Ils m'ont mise en présence d'autres interlocuteurs, permanents et architectes à temps partiel. Ces rencontres m'ont permis de nuancer et d'étoffer les observations recueillies autour des entretiens avec les directeurs. Outre les contacts spontanés, cinq entretiens supplémentaires ont été organisés dans ce but avec des permanents ; complétés par les entretiens avec les équipes des quatre CAUE analysés, ils précisent la perspective ouverte par les interviews systématiques des directeurs.

B - L'organisation des entretiens

Ces entretiens sont des entretiens semi-directifs de deux à trois heures environ, axés sur les mêmes questions-clef : l'origine sociale et familiale, le choix des études d'architecture, le cursus universitaire, le thème du diplôme, l'entrée dans la vie professionnelle, l'entrée dans le CAUE, le choix de maintenir ou non en même temps qu'une pratique publique d'architecture (le conseil et la pédagogie) une pratique libérale (études et construction) ou une autre forme d'activité professionnelle (l'enseignement par exemple). Leur expression propre à la tête de leur CAUE constitue un pan important de ces entretiens.

Ces itinéraires de directeurs représentent les premiers jalons de cette enquête : une approche des caractères particuliers de la catégorie professionnelle que constituent les architectes des CAUE. Une porte d'accès obligée pour comprendre les pratiques des CAUE et préparer le choix des expériences à analyser.

2 - LES EXPERIENCES SIGNIFICATIVES

Le choix du groupe de directeurs a orienté le choix des expériences significatives, les documents écrits permettant de repérer l'histoire des CAUE et l'évolution de ses pratiques, telles qu'elles sont officiellement ou publiquement transmises, de la manière la plus exhaustive possible.

Des études

- Odile Jacquemin, Robert Joly et Alain François Vergniaud, La correction ou... et l'assistance architecturale, Copédith, 1979.
- Bernard Haumont, Nicole May. L'Assistance Architecturale et le Permis de Construire, Attitudes et Représentations. Direction Départementale de Meurthe et Moselle. Développement et Aménagement, octobre 1979.

Des revues

- Le Numéro spécial d'AMC sur le Conseil Architectural. Numéro 47. 1978.
- Architecture, Les CAUE en question, numéro 31, janvier 1982.
- La collection des Cahiers du Secteur Public (premier numéro : avril 1981).

Des publications administratives

- La collection de l'Echo des CAUE (premier numéro : mai 1978)

Des notes administratives

- Les "Notes-Vertes". Dossiers octobre 1980. Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie.
- Une note interne , 11 questions sur les CAUE, Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie. Direction de l'Architecture. Juin 1980.
- Une note de réflexion de Denis Verret, ancien responsable de la division pédagogie et conseil architectural à la Direction de l'Architecture, CAUE et Pouvoir Local, août 1981.

a - Le choix des CAUE

Quatre CAUE ont été retenus pour comparer des expériences significatives :

- Deux CAUE "historiques" :

- celui de l'Ain né en mars 1979, précédé d'une mission de l'assistance architecturale en février 1975. Il est implanté en milieu rural ;

- celui de l'Essonne, né en mars 1979, précédé d'une association de préfiguration, l'ASPE, Architecture, Sites et Paysages de l'Essonne fondée en octobre 1974. Il est implanté dans un milieu à forte urbanisation.

- Deux CAUE récents :

- celui des Pyrénées Orientales, opérationnel à partir d'avril 1980 ; il est implanté en milieu rural.

- celui du Nord, opérationnel à partir d'avril 1981. Il est implanté dans un milieu à forte urbanisation.

Le croisement de ces critères, anciens, récents, ruraux, urbains permet de situer les exemples dans quatre contextes-types.

b - La signification des exemples

On a coutume de se retrancher derrière le pragmatisme dès que l'on parle des CAUE. Il y aurait autant d'expériences qu'il y a de terrains différents. C'est vrai et faux. Pour empirique qu'il soit, le travail de terrain a sa logique et la tendance actuelle des CAUE a devenir l'organisme de conseil des communes en témoigne. Cette expérience départage les CAUE suivant des logiques d'intervention et des modes de fonctionnement différents. Ce sont ces logiques d'intervention et ces modes de fonctionnement que cette étude vise à repérer dans trois exemples-types :

- le brain trust d'animateurs
- le pôle d'initiateurs
- le bureau d'études-atelier d'expérimentation.

Ces trois exemples types s'appuient sur quatre cas concrets largement illustrés, leur mode de relation avec les communes formant la ligne de partage des rôles adoptés par les CAUE. Compte tenu de la démarche choisie, ces trois exemples ne donnent pas lieu à une typologie représentative. On en apprend plus parfois sur un mouvement en opérant par coups de sonde approfondis que par un balisage. Les exemples-types ne visent pas à consacrer des modèles normatifs, ils visent à établir des critères distinctifs. Ils servent de repères, même si d'autres cas concrets ne se situent pas intégralement dans

l'un ou l'autre de ces types : les pratiques ne revêtent pas forcément un caractère aussi systématique, s'approchant plus ou moins de l'un ou l'autre exemple, mélangeant plus ou moins les genres.

c - L'enquête

L'enquête est avant tout une enquête de terrain axée sur l'observation directe et les entretiens avec les équipes des CAUE sur place. Les entretiens avec les directeurs des CAUE ont été les plus approfondis : deux entretiens de quatre heures, en deux temps séparés, pour chacun d'entre eux.

Les questions ont porté essentiellement sur la stratégie de développement des CAUE : quelles ont été les expériences motrices, quels ont été les obstacles, les freins et les accélérateurs. Quels sont les partenaires privilégiés du CAUE ? Quels sont ses objectifs prioritaires, ses avances et ses reculs, ses échecs ou ses succès ? Bref, comment le CAUE se représente-t-il son rôle ? Comment se situe-t-il du point de vue institutionnel ?

Outre l'observation directe sur le terrain et les entretiens, l'enquête s'est aussi appuyée sur la production des CAUE, brochures, publications, bilans d'activité, expositions, audiovisuels.

TRAVAUX DU CAUE DE L'AIN

- Audio-visuels :

L'architecture, l'urbanisme et l'environnement dans l'Ain, 1979.

Bresse, Dombe, Val de Saône, architecture de pisé, 1980.

Bois et architecture : montagne de l'Ain, 1981.

Coeurs de villages, 1982.

- Expositions :

Trois expositions de travaux d'enfants :

SIVOM de Saint Trivier de Courtes, 1980.

Paysages, Treffort, 1981.

Paysages, SIVOM Bresse-Revermont, 1983.

Exposition sur le pisé, 1980 (toujours en circulation).

Expositions sur le bois, campagne d'idées et emploi du bois dans l'architecture traditionnelle de la montagne de l'Ain, 1981, résultats du concours bois, 15 gîtes pour le SIVOM d'Hauteville-Brénod, 1981.

- Publications

Rapports d'activité annuels.

Coeurs de villages, journal de bilan (en cours de publication), Ed. CAUE.

Enquête sur les possibilités d'utilisation des bois du Jura dans l'architecture contemporaine et sur l'état de l'artisanat local.

J'attends une maison , Ed. BAP, 1983, préparé par trois rapports intermédiaires de recherche, 1981-1982.

Recensement des bâtiments caractéristiques de la région Rhône-Alpes, Architecture de Terre, Ed. SEM, en cours de publication.

- Jeux pédagogiques

"Familles Paysages".

"Rallye Paysages" .

" Pays Paysages", jeu de stratégie.

"La maison à la carte", outil de programmation de l'habitat.

TRAVAUX DU CAUE DE L'ESSONNE

- Rapports d'activité annuels (consulter spécialement celui de 1980-1981).

- Bulletins

Lieux communs, mars 1982.

Bulletin d'information trimestriel, 1er numéro, avril 1983.

- Audiovisuels

Intervention en milieu scolaire ; 1979.

- Publications

Contribution à l'ouvrage collectif, Apprendre l'espace, SADG Editeur, 1979.

TRAVAUX DU CAUE DU NORD

- Audio-visuels

Peau neuve pour le pays noir, 1982.

En collaboration avec la section audiovisuelle de l'IUT de Valenciennes.

Quel Marly pour demain ? 1982.

5 audio-visuels dans le cadre de stages de formation pour les maires, 1983.

Bersillies, auto-construction d'une salle polyvalente.

Roubaix, le rôle de la maîtrise d'ouvrage déléguée : l'exemple d'une salle polyvalente à l'Alma.

Coudekerque-Branche, les relations entre un investisseur privé et la commune, l'exemple d'un hypermarché en centre ville.

Wignehies, les procédures de passation de marché dans l'exemple d'une école maternelle.

Hondschoote, la greffe d'un lotissement de 150 maisons clés en main sur une commune de 900 habitants.

- Expositions

Architectures en Avesnois 1981.

L'habitation ouvrière dans l'agglomération dunkerquoise, 1981.

Architectures familières et méconnues, 1982.

Apprendre à lire un bâtiment, 1983.

Dessins et projets d'architectures, 1983.

Pignons, murs peints et maisons de bois, 1983.

Projet d'architecture en région Nord (à partir de projets non construits), 1983.

Le CAUE su Nord prévoit un salon de l'architecture par année à partir de 1983.

- Publications

Plan guide architectures familières et méconnues, 1982.

Architecture traditionnelle en Thiérache, 1981.

L'habitation ouvrière dans l'agglomération dunkerquoise, 1981.

Projets d'architectures en région Nord, 1983.

A paraître :

Architectures du Cambrais.

Architectures des Flandres.

Ces différents ouvrages font partie d'une collection éditée par le CAUE, impression Plouvier-Dumoulin, 62220 Carvin.

TRAVAUX DU CAUE DES PYRENEES ORIENTALES

- Audio-visuels

Vivre et construire avec le climat en Languedoc-Roussillon, 1982.

Rôle bioclimatique de la végétation, espace public, espace privé, en cours de préparation, 1983.

- Expositions

Une exposition des projets proposés par le CAUE dans le cadre des communes est prévue lors de l'inauguration des nouveaux locaux au cours de l'été 83.

- Publications

Guide des maisons bioclimatiques des Pyrénées Orientales, Ed. CAUE, 1982.

Vivre et construire dans les Pyrénées Orientales, recueil de fiches techniques, Ed. CAUE, 1982.

Actes du colloque, la serre solaire, (architecture, agriculture, du 2 au 7 mai 1982), Ed. CAUE.

Vivre et construire avec le climat en Languedoc-Roussillon, biomasse, impression Chalaguier, offset, Clermont-l'Hérault.

Sensibilisation des élèves de classe secondaire à leur environnement, Ed. CAUE, 1982.

Planter pour se protéger du soleil et du vent. Espaces ruraux, espaces urbains, en cours de publication.

- Etudes

Etude typologique du cadre bâti des quatre villes-ports de la Côte Vermeil, Collioure, Port-Vendres, Banyuls, Cerbère. Photocopie CAUE (OPAH).

Caudies de Fenouillèdes, étude du cadre bâti, photocopie CAUE (contrat de pays).

| FONCTION | AGE | SALAIRE | PROFESSION DES PARENTS |
|-------------|----------|----------------|--|
| Directrice | 32,5 ans | 12 000 | Père : intendant de lycée Mère : intendante de CES |
| Directrice | 28 ans | 10 000 | Père : ingénieur CEA Mère : enseignante agrégée |
| Directeur | 50 ans | 15 000 | Père : professeur Mère : au foyer |
| Directeur | 33 ans | 4/5e 10 000 | Père : cadre assurances Mère : au foyer |
| Directeur | 43 ans | 9 600 | Père : directeur administratif entreprise de peinture Mère : au foyer |
| Directeur | 40 ans | 4/5e 11 000 | Mère : commerçante Grand-père paternel : usine de câbles de voiture |
| Directeur | 31 ans | 10 000 | Père : ingénieur centralien Mère : au foyer |
| Directeur | 31,5 ans | 12 000 | Père : géologue Mère : Beaux-Arts inachevés |
| Directeur | 33 ans | 11 000 | Père : visiteur médical Mère : secrétaire |
| Codirecteur | 30 ans | 10 000 | Père : géologue Mère : au foyer |

| FONCTION | AGE | SALAIRE | PROFESSION DES PARENTS |
|----------------|----------|----------------|---|
| Directeur | 31 ans | 12 000 | Père : contremaître Mère : laborantine |
| Directrice | 35 ans | 4/5e 13 000 | Père : professeur agrégé Mère : professeur agrégé |
| Directeur | 36,5 ans | 4/5e 8 500 | Père : administrateur directeur d'ASSÉDIC Mère : inspectrice du primaire |
| Directeur | 33 ans | 10 000 | Père : employé usine Mère : au foyer |
| Directeur | 45 ans | 12 000 | Père : directeur d'usine Mère : au foyer |
| Permanent | 40 ans | 7 600 | Père : directeur d'une entreprise de menuiserie Mère : au foyer |
| Permanent 2/5e | 34 ans | 8 500 | Père : chef d'entreprise du bâtiment Mère : au foyer |
| Permanent 3/5e | 37 ans | 6 600 | Père : ingénieur des Eaux et Forêts Mère : professeur de piano |
| Permanent 3/5e | 38 ans | 7 800 | Père : artiste verrier Mère (milieu de banquiers d'artistes peintres et d'architectes) : artiste verrière |
| Permanent 4/5e | 36 ans | 9 200 | Père : métreur Mère : au foyer |
| Permanent 4/5e | 43 ans | 10 000 | Père : instituteur libre |